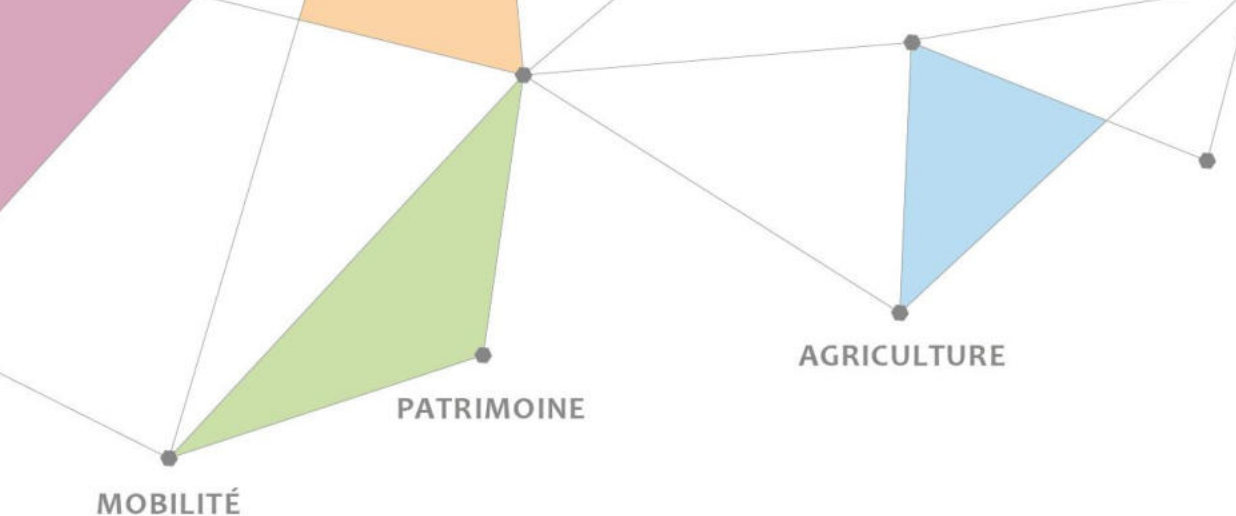




PLUi

Bassin de Joinville

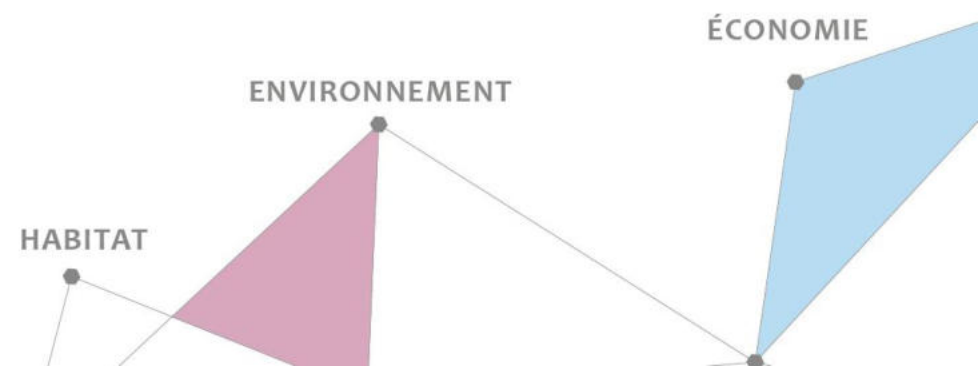
en Champagne

1/ Rapport de présentation

1E/ Rapport d'évaluation environnementale

Résumé non technique

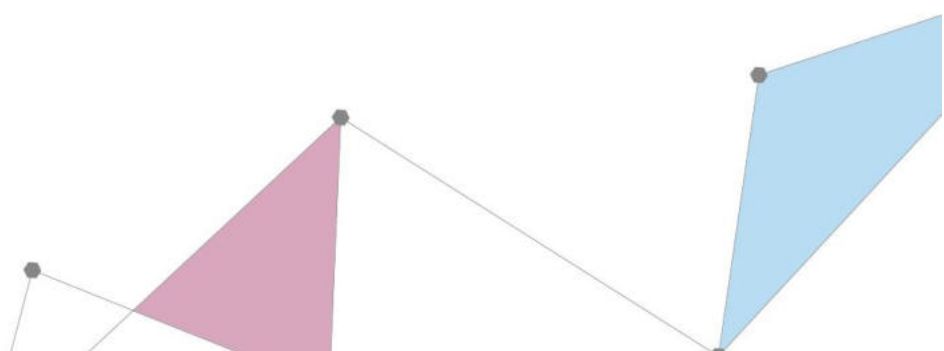
Arrêté par délibération en date du	Approuvé par délibération en date du
18 février 2025	16 décembre 2025



Préambule – Présentation du PLUi de la CCBJC	4
Rappels : Le contenu de l'évaluation environnementale	5
Chapitre 1 : Méthodologie de l'évaluation environnementale	6
I. Analyse de l'état initial de l'environnement, identification des enjeux environnementaux et caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées par le PLUi	6
II. Analyse des incidences de la mise en œuvre du projet sur l'environnement et compléments issus de l'évaluation environnementale	7
Chapitre 2 : Rappel des enjeux hiérarchisés de l'état initial de l'environnement.....	10
I. Synthèse de l'état initial de l'environnement.....	10
II. Synthèse des enjeux environnementaux	25
Chapitre 3 : Synthèse du Projet d'Aménagement et de Développement Durables	29
Chapitre 4 : Synthèse des incidences du projet sur l'environnement....	37
Chapitre 5 : Incidences potentielles de l'adoption du plan sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement.....	44
I. Evaluation environnementale des OAP	45
II. Analyse des incidences sur les sites Natura 2000	47
Chapitre 6 : Articulation du PLUi avec les documents de rang supérieur	49
Chapitre 7 : Indicateurs de suivi	50

2

Résumé non technique

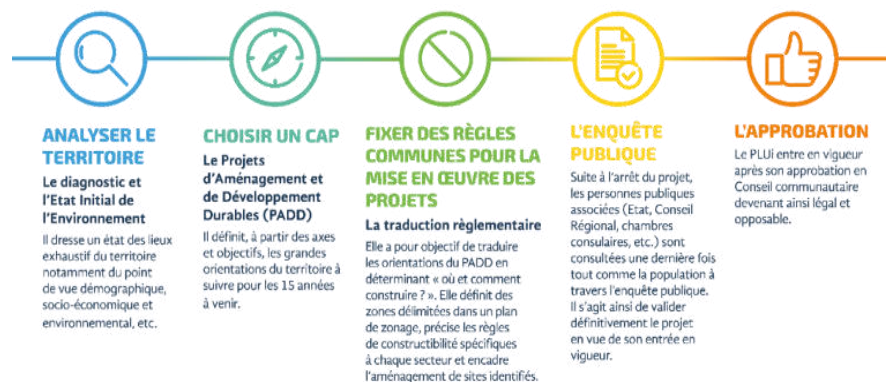


Préambule – Présentation du PLUi de la CCBJC

Suite à la consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) et l'enquête publique, le résumé non technique est complété par un préambule, présentant les objectifs clés chiffrés du PLUi.

La Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne (CCBJC) a prescrit l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal le 21 décembre 2015, à l'échelle de son territoire.

Les grandes étapes de l'élaboration sont les suivantes :



- Les objectifs et orientations du PLUi sont définis à travers le PADD, composé de 4 axes :

Axe 1 - Une campagne à vivre et à (re)découvrir

Axe 2 - Un territoire soucieux du bien-être et de la santé de ses habitants

Axe 3 - Un territoire solidaire protecteur de ses ressources...

Axe 4 - ... engagé dans la vitalité économique et la transition écologique

Les orientations sont présentées de manière détaillée au chapitre 3 du présent résumé non technique.

Le projet de PLUi définit également des objectifs chiffrés, traduisant une trajectoire pour le territoire de la CCBJC, elle-même déclinée à travers les différentes pièces du PLUi (OAP, règlement, zonage).

Parmi ces objectifs chiffrés, sont définis :

- Une division par 2 de la consommation d'espaces entre 2021 et 2031 par rapport à la période 2011 – 2020, soit 18,5 ha sur la période 2021-2031 et 12,8 ha restants à consommés entre 2024 et 2030.
- Un objectif de maintien de la population (11 475 habitants en 2050) en accentuant la mobilisation des logements vacants (objectif de 11,5% de logements vacants en 2050) avec une production de 15 logements neufs par an entre 2026 et 2050.

Rappels : Le contenu de l'évaluation environnementale

Conformément au titre de l'article R. 151-3 du Code de l'urbanisme, au titre de l'évaluation environnementale, le rapport de présentation :

1° Décrit l'articulation du plan avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes mentionnés aux articles L. 131-4 à L. 131-6, L. 131-8 et L. 131-9 avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte ;

2° Analyse l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du plan ;

3° Analyse les incidences notables probables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement, notamment, s'il y a lieu, sur la santé humaine, la population, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages et les interactions entre ces facteurs, et expose les problèmes posés par l'adoption du plan sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 du Code de l'environnement ;

4° Explique les choix retenus mentionnés au premier alinéa de l'article L. 151-4 au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis

au niveau international, communautaire ou national, ainsi que les raisons qui justifient le choix opéré au regard des solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs et du champ d'application géographique du plan ;

5° Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser, s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement ;

6° Définit les critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du plan mentionnée à l'article L. 153-27. Ils doivent permettre notamment de suivre les effets du plan sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées ;

7° Comprend un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.

Le rapport de présentation au titre de l'évaluation environnementale est proportionné à l'importance du plan local d'urbanisme, aux effets de sa mise en œuvre ainsi qu'aux enjeux environnementaux de la zone considérée.

Chapitre 1 : Méthodologie de l'évaluation environnementale

I. Analyse de l'état initial de l'environnement, identification des enjeux environnementaux et caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées par le PLUi

L'analyse de l'état initial de l'environnement a été menée selon les modalités suivantes :

- Le recueil et la synthèse bibliographiques des études existantes,
- Les états initiaux de l'environnement des PLU communaux en vigueur, notamment ceux élaborés le plus récemment, ont été pris en compte comme sources de données pertinentes.
- La prise en compte du cadre fixé par les plans et programmes de rang supérieur (PGRI, SRADDET, SDAGE ...) et des analyses qui ont été faites par ces documents sur les enjeux environnementaux du territoire communautaire.
- La valorisation de l'ensemble des politiques et démarches environnementales du territoire avec l'implication des services concernés de la communauté de communes pour identifier et construire avec eux les éléments clés de diagnostic et d'enjeux pour le PLUi.
- La cartographie et l'analyse sous SIG des données environnementales géographiques afin d'identifier les parties du territoire les plus particulièrement sensibles et/ou vulnérables.

- L'organisation de réunions de travail pour partager et consolider les enjeux identifiés.

Ces analyses ont permis de brosser un portrait environnemental et paysager du territoire. Sur cette base, et afin de lui donner une dimension stratégique utile au projet et à la démarche d'évaluation environnementale, les atouts et faiblesses du territoire pour chaque thématique ont été soulignés. De plus, les dynamiques actuellement observées ont permis de faire émerger les perspectives d'évolution du territoire dans chacune des thématiques environnementales, afin d'identifier les futurs défis auxquels le PLUi doit répondre.

A partir de l'ensemble de ces éléments, les enjeux du territoire en matière d'environnement ont été mis en lumière. Ceux-ci ont enfin été hiérarchisés afin de cibler et d'adapter le projet aux sensibilités locales, notamment pour adapter le niveau de réponse à apporter.

II. Analyse des incidences de la mise en œuvre du projet sur l'environnement et compléments issus de l'évaluation environnementale

L'analyse des incidences notables et prévisibles de la mise en œuvre du PLUi sur les thématiques environnementales a été réalisée de manière itérative en plusieurs temps.

1. L'analyse globale et thématique du PADD et des pièces réglementaires (zonage, règlement écrit, OAP)

Tout d'abord, une analyse thématique des effets notables probables de la mise en œuvre du projet sur l'environnement a été réalisée. Pour chaque thématique environnementale, il s'agissait de vérifier quelles étaient les incidences positives et négatives des différentes pièces du PLUi sur l'environnement.

Cette analyse a débuté par l'évaluation des orientations du PADD, ayant permis de mettre en évidence les incidences positives du projet stratégique et politique sur les enjeux, notamment les réponses qu'il apportait aux enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement (EIE). Mais ce travail a également conduit à identifier au plus tôt les incidences négatives potentielles et donc de proposer des réajustements, des mesures d'évitement et de réduction, dans le PADD directement, ou à intégrer ultérieurement dans les pièces réglementaires.

Ensuite, ce même travail itératif a été conduit pour les OAP thématiques dans leur appréhension globale, puis pour le règlement écrit et le zonage. En outre,

un croisement géomatique entre le zonage et les sensibilités environnementales relevées dans l'état initial a été réalisé pour faire apparaître les incidences négatives potentielles qui sont autant de points de vigilance relevés pour lesquels une solution a dû être trouvée pour éviter ou réduire les impacts du projet sur l'environnement.

En dernier recours et en l'absence d'autres alternatives, c'est-à-dire dans le cas où des mesures d'évitement et de réduction ne peuvent être mises en place pour assurer le projet, des mesures de compensation sont proposées. De la même manière, lorsque des incidences positives ont été soulignées, des propositions de mesures ont été effectuées afin de les conforter, voire les renforcer, et ainsi aboutir à un document optimal. Conformément à l'objectif d'itération de la démarche, les mesures d'évitement, de réduction et de compensation sont intégrées directement dans le projet de PLUi.

2. L'analyse spatialisée des zones sur les zones présentant une importance particulière pour l'environnement

Parallèlement, une analyse spatialisée des incidences a été menée, tout particulièrement lors du travail d'élaboration du zonage et des OAP sectorielles. Il s'agit ici de croiser les zones présentant une importance particulière pour l'environnement (en termes de paysage, de Trame Verte et Bleue, de risques et de nuisances...) avec les sites susceptibles d'être touchés de manière notable par le PLUi (notamment les secteurs de projet concernés par des OAP).

2.1. L'évaluation environnementale des OAP

L'objectif est de qualifier la sensibilité environnementale des 40 zones à urbaniser sur le territoire de la communauté de communes afin d'intégrer, le cas échéant, des mesures permettant d'éviter, de réduire ou de compenser les incidences négatives pressenties.

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne, le choix des sites de projets s'appuie sur la mise en œuvre d'une analyse multicritères pour hiérarchiser les sites selon leur sensibilité environnementale :

- Application de manière systématique de 21 critères pondérés regroupés en 5 thématiques ;
- Utilisation de critères à minimiser (plus la note finale est basse, plus la sensibilité environnementale est faible) ;
- Utilisation des données SIG.

Cela a donné lieu à une classification des sites de projets selon leur sensibilité :

- Très faible
- Faible
- Moyenne
- Forte
- Très forte

2.2. L'évaluation des incidences sur les sites du réseau Natura 2000

Conformément aux dispositions réglementaires, une analyse spatialisée des incidences globales sur les sites Natura 2000 a été réalisée au regard des dispositions du PLUi afin de s'assurer que ces espaces particulièrement sensibles sont bien pris en considération, et de façon adaptée.

L'évaluation environnementale détermine tout d'abord les sites Natura 2000 en interaction avec le territoire de la CCBJC dans un rayon de 20 km, de manière à identifier les sites susceptibles d'être touchés par la mise en œuvre du plan. Pour chaque site pris en compte, une description des habitats et espèces justifiant le classement Natura 2000 a été effectuée, ainsi qu'un exposé de leurs vulnérabilités.

Une analyse géomatique a ensuite été conduite afin de vérifier la bonne protection de ces espaces par les outils réglementaires du PLUi (zonage, prescriptions graphiques...) et de s'assurer qu'aucune zone AU ou site de projet ne puisse impacter la qualité écologique des sites.

L'ensemble des pièces du PLUi a également été analysé de manière à identifier d'éventuelles incidences vis-à-vis des espèces, habitats et vulnérabilités des sites Natura 2000, et, le cas échéant, adapter si besoin le projet par le biais de mesures d'évitement et de réduction.

3. L'analyse des incidences du projet finalisé intégré au rapport de présentation

Une fois le projet enrichi par la démarche itérative d'évaluation environnementale, l'analyse des incidences « actualisée » sous le prisme du projet de PLUi finalisé est intégrée au rapport de présentation : elle recense toutes les incidences positives et négatives résiduelles que la mise en application du PLUi est susceptible d'engendrer.

Celle-ci permet à la fois une vérification de la cohérence du dispositif réglementaire définitif mis en place au regard des enjeux identifiés, mais également une présentation des incidences du projet mis en œuvre, intégrant les mesures d'évitement et de réduction nécessaires.

4. Outil de suivi évaluation

Il s'agit de mettre en place un outil permettant le suivi de la mise en œuvre du PLUi, notamment au regard de ses impacts sur l'environnement, de manière à pouvoir réorienter le projet au cours de sa mise en œuvre si besoin.

Un tableau de bord a ainsi été construit faisant apparaître le nom de l'indicateur, l'objectif du PADD associé, sa valeur actuelle, la fréquence d'analyse, la source de la donnée et la valeur cible à atteindre.

Le choix des indicateurs s'est basé sur les données et chiffres clés figurant dans l'état initial de l'environnement. Cette méthode garantit la définition d'indicateurs accessibles, pertinents avec le projet et dont le nombre reste restreint.

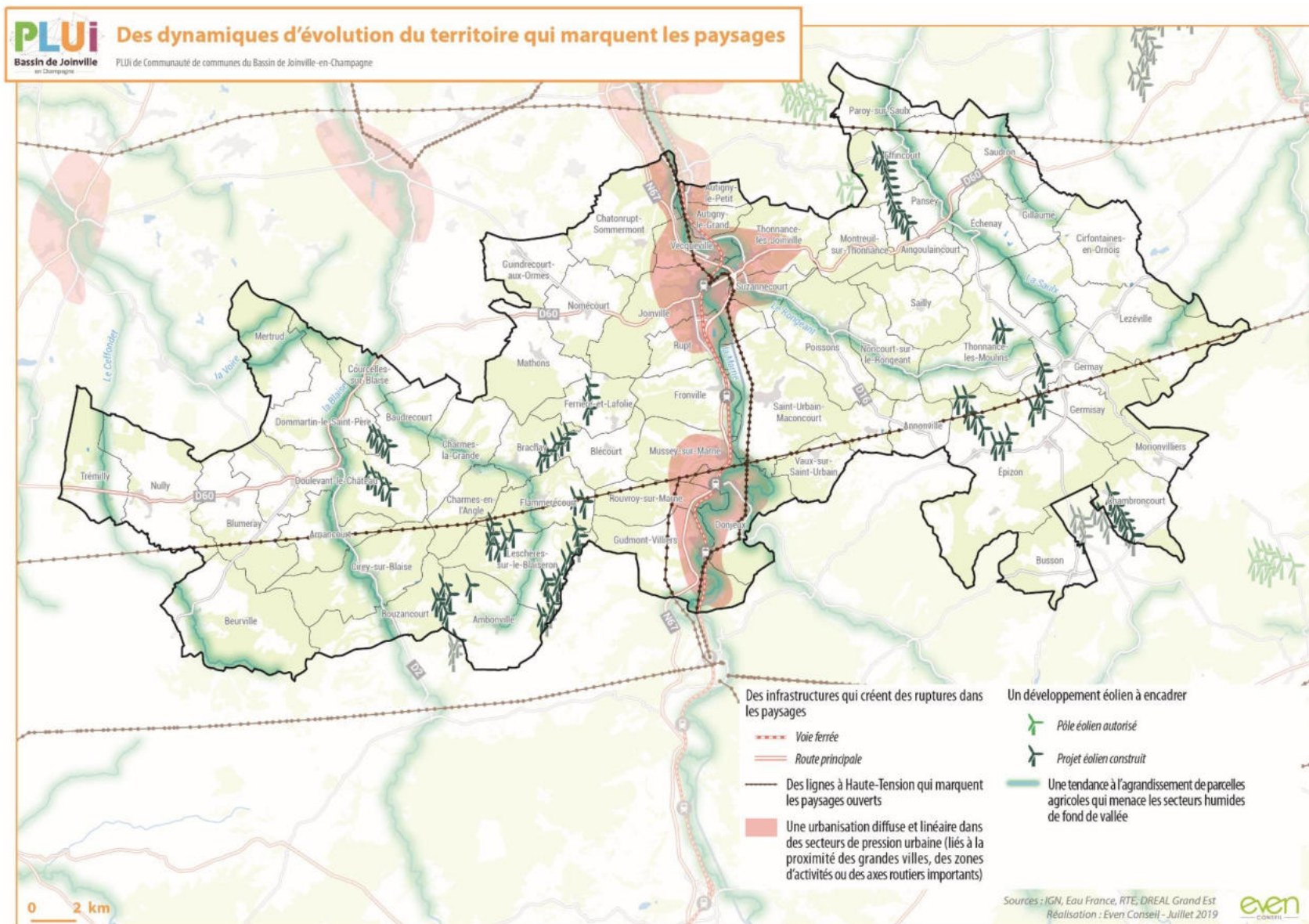
Des indicateurs « à créer », dont la donnée n'existe pas encore mais qui découlera de l'application du PLUi et du suivi réalisé par la Communauté de Commune du Bassin de Joinville en Champagne sont également proposés.

Chapitre 2 : Rappel des enjeux hiérarchisés de l'état initial de l'environnement

I. Synthèse de l'état initial de l'environnement

1. Paysage et patrimoine

- Le territoire s'étend à l'interface de deux grandes entités géologiques, constituées de roches tendres, facilement érodées par l'eau au fil des temps géologiques.
- Le Bassin de Joinville en Champagne est situé à cheval sur deux grands bassins hydrographiques (Seine-Normandie et Rhin-Meuse). Il est marqué par un réseau hydrographique très développé qui irrigue l'ensemble du territoire et crée des paysages marqués par l'eau.
- 2 grands ensembles paysagers compose le territoire : la Champagne Humide et le Vallage, déclinés en 5 unités paysagères.
- Le relief du Bassin de Joinville en Champagne constitue un trait paysager caractéristique majeur. L'alternance de vastes plaines cultivées et de coteaux boisés ouvre en effet des panoramas d'intérêt sur les composantes naturelles du territoire, qui jouent un rôle certain dans la qualité de son cadre de vie.
- Territoire rural, le Bassin de Joinville en Champagne est également riche de paysages agricoles diversifiés, mais néanmoins dominés par les grandes cultures céréalières.
- Les entrées de territoire du Bassin de Joinville en Champagne sont assez qualitatives et marquées par des paysages grandioses en raison de sa topographie contrastée et de ses vastes étendues ouvertes.
- Le patrimoine culturel et architectural riche participe à l'identité du territoire avec notamment la présence de plusieurs sites classés et inscrits, et monuments historiques.



2. Trame Verte et Bleue

- Le Bassin de Joinville en Champagne dispose d'une diversité d'espaces naturels remarquables qui lui donnent un rôle majeur dans les continuités écologiques régionales. On trouve ainsi des massifs forestiers denses, de vastes étendues de milieux ouverts, des milieux aquatiques structurant l'ensemble du territoire et des étendues humides localisées en fond de vallée en lien avec le réseau hydrographique. L'ensemble de ces espaces naturels constituent un véritable maillage écologique resserré et fonctionnel sur le Bassin de Joinville en Champagne, qui permet la présence d'une biodiversité remarquable et riche.
- Trois sites de la Directive « Habitats », recouvrent 1,1% de la superficie de la CCBJC et sont essentiellement concentrés dans la vallée de la Marne :
 - Les Pelouses et fruticées de la région de Joinville ;
 - La Vallée du Rognon, de Doulaincourt à la confluence avec la Marne ;
 - Le Bois de Villiers-sur-Marne, Buxières-les-Froncles, Froncles et Vouécourt
- L'ensemble des ZNIEFF de type I et de type II couvrent une surface de 10 984ha, soit 15,7% du territoire.
- La zone d'intérêt des Étangs de la Champagne humide classée par la convention de Ramsar, sur la partie Nord-Ouest du territoire, précisément concerne 5 909 ha et 7 communes, soit 8,5% du territoire.
- Bien que le Bassin de Joinville en Champagne soit peu urbanisé, quelques zones bâties et accompagnées d'infrastructures s'organisant le long des vallées du territoire dont notamment la Marne, créent tout de même des ruptures dans les continuités écologiques, complexifiant la circulation d'espèces entre les réservoirs de biodiversité.

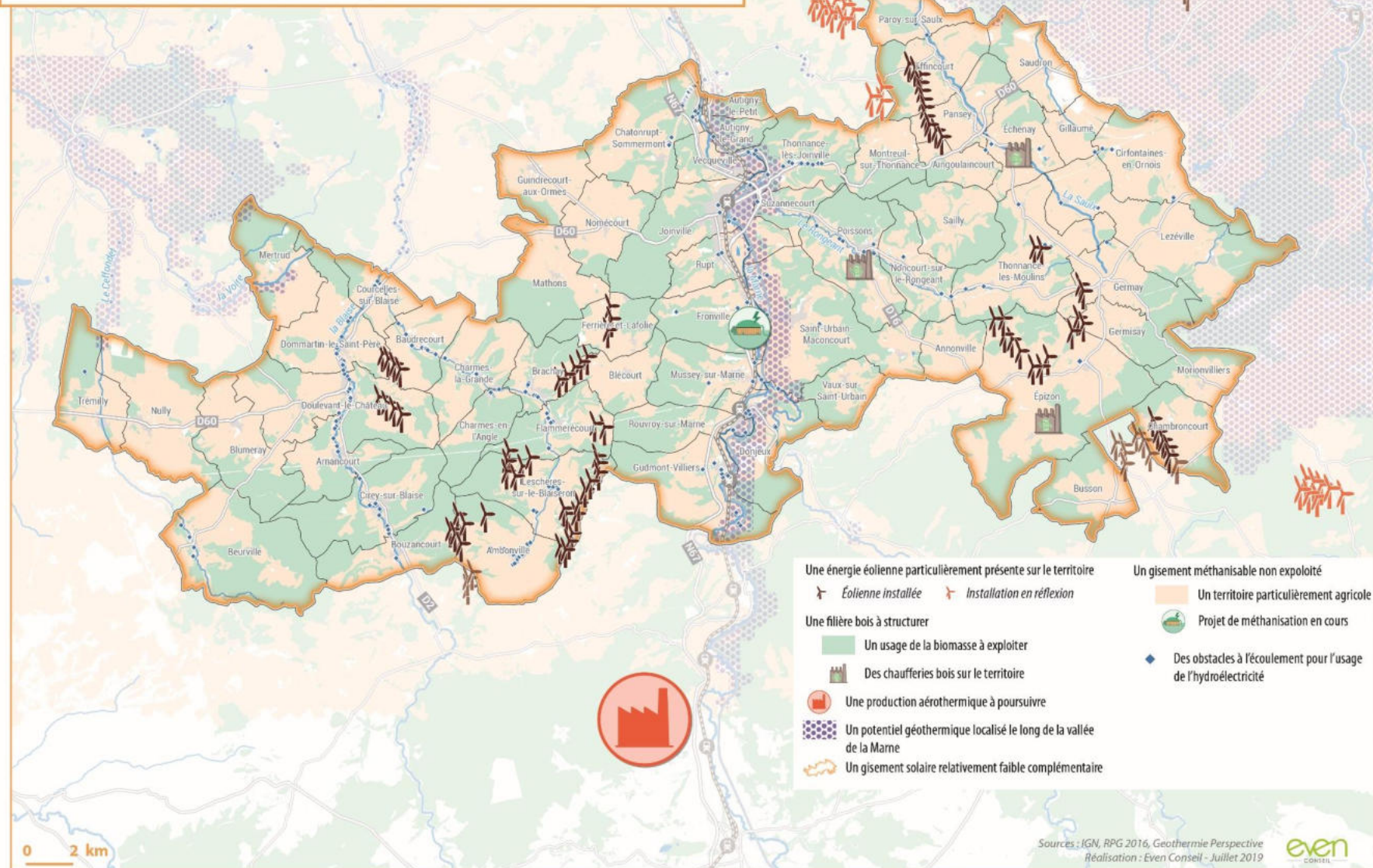


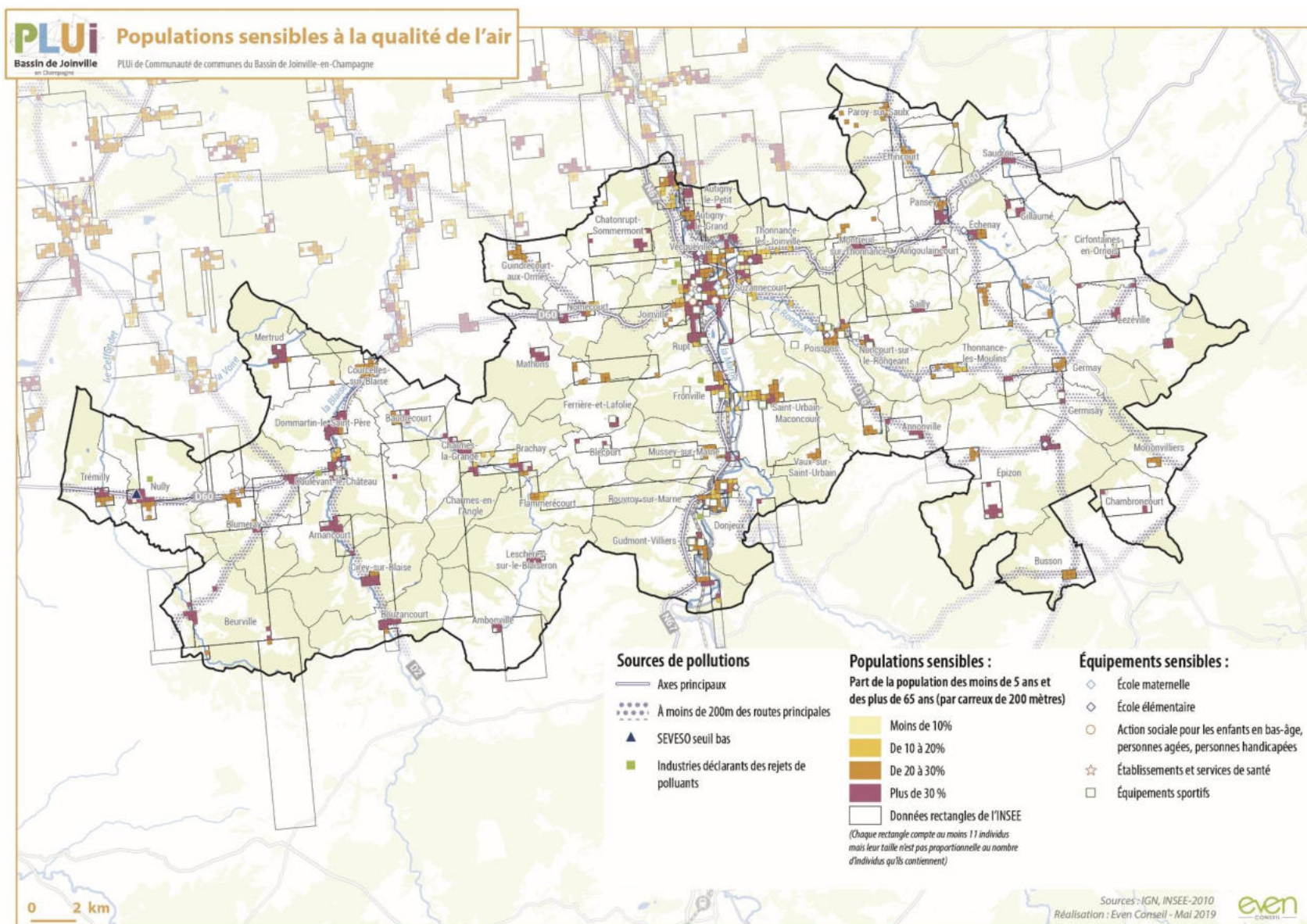
3. Performance énergétique

- Les consommations énergétiques sur le territoire sont modérées. D'après les données issues d'ATMO Grand-Est en 2016, le territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne a consommé 456 GWh, soit 34 Mwh/an/hab ou 2,9 tep/an/hab, moyenne inférieure à celle à l'échelle nationale de 3,65 tep/an/hab.
- Le profil de répartition sectoriel fait ressortir le secteur résidentiel comme étant le poste le plus consommateur d'énergie sur le territoire, avec 41% des consommations énergétiques totales. Le secteur des transports routiers constitue le second poste le plus énergivore du territoire, en représentant 26% des consommations totales. Le secteur industriel et l'agriculture représente respectivement 16% et 9% des consommations du territoire.
- La dépendance aux énergies fossiles et nucléaire est conséquente. Le territoire consomme près de 40% de produits pétroliers, 19% d'électricité et de 18,6% de gaz naturel. Seulement près de 22% des consommations sont issues de ressources renouvelables (bois énergie, autres énergies renouvelables).
- D'après les données d'ATMO Grand-Est, les émissions de gaz à effet-de-serre directes sur le territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne sont estimées à 150-200 tonnes de CO₂eq en 2016. Le secteur de l'agriculture présente la plus grande part des émissions (57%), tandis que le secteur routier est le deuxième secteur le plus émetteur de GES (20%). A eux seuls, ces deux secteurs représentent plus des ¾ des émissions de GES directes de la communauté de communes.
- La qualité de l'air sur le territoire est relativement bonne à moyenne, éloignée des infrastructures routières les plus structurantes.
- Le territoire est touché par la précarité énergétique, avec un taux compris entre 28% et 46 % et un taux de vulnérabilité est compris entre 26% et 34%. La conception urbaine et le bâti du territoire, expliquent essentiellement ce constat. En effet, le territoire accueille de nombreux logements qui favorisent les déperditions énergétiques. En outre, la précarité énergétique est d'autant plus importante que l'éloignement des actifs aux pôles de travail est grand.
- La production globale d'énergies renouvelables sur le territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne atteint près de 360 GWh en 2016, soit une production de 30 MWh/hab/an.
- Le mix énergétique durable du territoire est dominé par la filière bois-énergie, qui représente près de la moitié de la production d'énergie renouvelable sur le territoire. L'éolien représente 47% et la production de chaleur via l'aérothermie constitue la troisième source de production d'énergie renouvelable sur le territoire.

Des potentiels en énergies renouvelables et de récupération à développer

PLUI de Communauté de communes du Bassin de Joinville-en-Champagne





4. Ressources

4.1. Gestion de l'eau

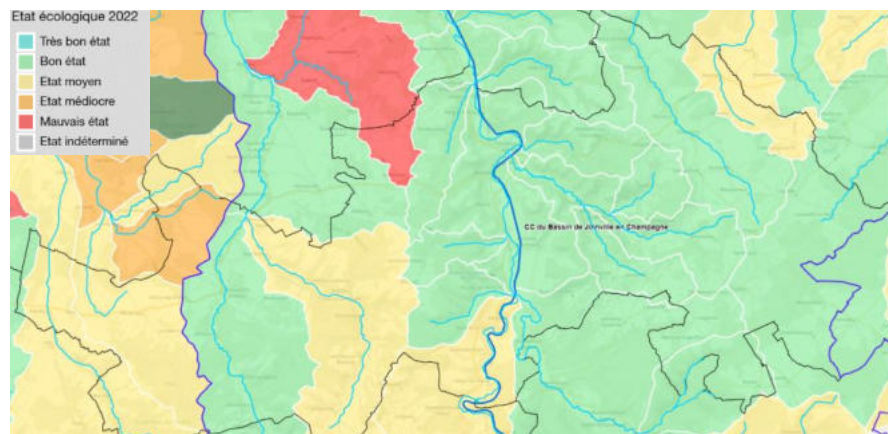
- Le Bassin de Joinville en Champagne est situé sur le bassin hydrographiques Seine-Normandie. Il est marqué par un réseau hydrographique très développé qui irrigue l'ensemble du territoire et crée des paysages marqués par l'eau. L'hydrographie correspond ainsi à 1,3% de l'occupation du sol du territoire (source : Etude foncière-DDT52- août 2016).
- Le département de la Haute-Marne comporte 7 bassins versants : Saulx-Ornain, Marne-Amont, Aube Amont, Seine Amont, Blaise, Meuse, Saône Amont.
- La plupart des cours d'eau du territoire du Bassin de Joinville en Champagne se situent en tête de bassin ce qui leur assure un bon état écologique. 55% des masses d'eau sont considérées en bon état sur le département de la Haute-Marne.
- Le département de la Haute-Marne compte 12 masses d'eau souterraines. Ces masses d'eau sont globalement en état médiocre à cause des pesticides et des nitrates présents dans la ressource.
- En 2016, 92 % de l'eau prélevée sur le Bassin de Joinville en Champagne sont destinées à l'alimentation en eau potable ; 8 % des prélèvements d'eau concernent l'industrie.
- L'eau distribuée sur le territoire est plutôt bonne. En 2019, la gestion de la ressource en eau et l'alimentation en eau potable est une compétence qui relève des communes sur le Bassin de Joinville en Champagne ; elle est soit exercée en régie soit transférée à divers syndicats. 29 communes gèrent l'eau potable en régie ou via une délégation de service public.
- Le Bassin de Joinville en Champagne compte 14 stations d'épuration, dont celle de Joinville qui est non conforme en performance (Source : Portail de l'Assainissement communal 2017). La plupart des communes (75%) disposent d'un réseau d'assainissement unitaires (eaux usées/eaux pluviales) pouvant être source de dysfonctionnements : risques de débordement et ruissèlement, pollutions des eaux à traiter issues du lessivage des sols etc.
- Le risque d'inondation dû aux ruissellements sur le territoire est peu élevé. En effet, le caractère rural du territoire assure la présence de structures naturelles limitant le risque de ruissellement. Seuls les secteurs les plus urbains sont concernés par les phénomènes de ruissellement, notamment sur la commune de Joinville. Leur densité d'urbanisation importante pose en effet des problèmes de ruissellement dû à l'imperméabilisation forte des sols.

4.2. Gestion des déchets

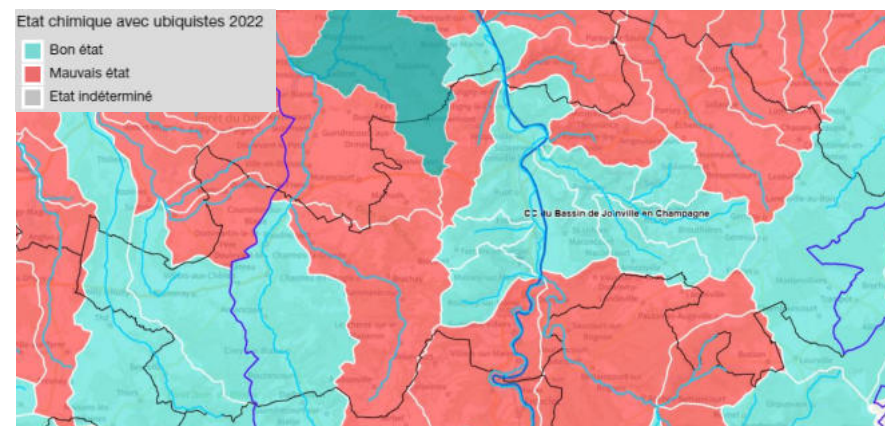
- La Communauté de Commune du Bassin de Joinville en Champagne est compétente en matière de gestion des déchets. Toutefois, elle délègue celle-ci à deux syndicats, qui assurent soit la collecte soit le traitement des déchets.
- La collecte des déchets sur le territoire du Bassin de Joinville en Champagne s'effectue selon plusieurs modes : le porte-à-porte, les Points d'Apports Volontaires (PAV) et les déchetteries.
- La baisse du ratio de production et de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles d'une part et l'augmentation des ratios de tri collectif d'autre part à l'échelle de la commune de Mertrud, démontrent de l'efficacité des Bornes d'Apports Volontaires.
- Enfin, un réseau de déchetteries maille le territoire avec 28 déchetteries réparties sur l'ensemble du département. Le territoire du Bassin de Joinville en Champagne comptabilise 2 déchetteries.
- Les déchets récoltés sur le territoire du PLUi du Bassin de Joinville en Champagne sont en intégralité transportés hors du territoire afin d'être traités et en partie valorisés.
- Le territoire du Bassin de Joinville en Champagne s'engage dans des initiatives de sensibilisation afin de réduire la production de déchets et d'améliorer leur traitement.

4.3. Ressources des sols et sous-sols

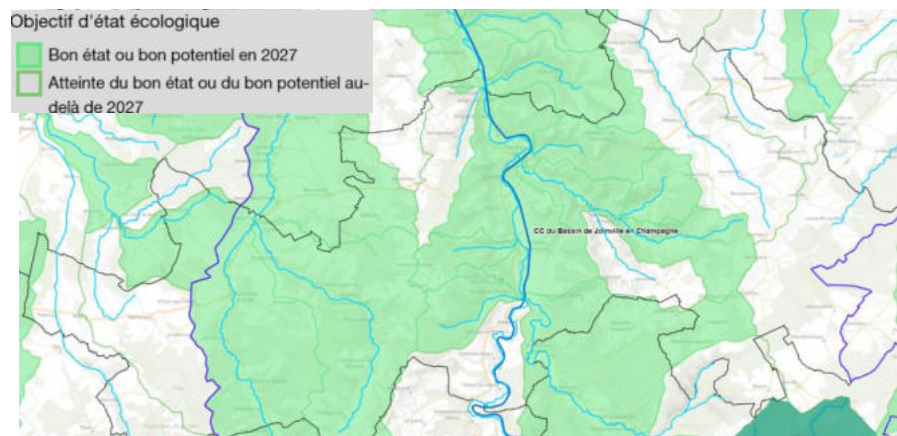
- La Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne est concernée par le Schéma Régional des Carrières (SRC) de la Région Grand-Est, approuvé le 27/11/2024.
- Le territoire recense un gisement d'intérêt national en calcaires sur la commune de Donjeux et trois zones d'intérêt concernant les calcaires sur les communes de Donjeux, Rouvroy-sur-Marne et Nully
- Trois carrières sont en activité sur la CCBJC sur les communes de Donjeux, Rouvroy-sur-Marne et Nully.
- Les projections du SRC montrent une diminution de la consommation en matériaux à horizon 2034 par rapport à 2015, de l'ordre de 5 Kt.
- Le projet de centre de stockage de Cigéo, localisé à l'Est du territoire de la CCBJC, constitue un chantier exceptionnel à l'échelle de la région considérant les besoins estimés (6 Mt de granulats sur la période 2027-2034, soit 700 kt/an couverts par quatre bassins de consommation : « Barrois », « Vitry-Saint-Dizier », « Chaumont » et « Ouest Vosgien »).



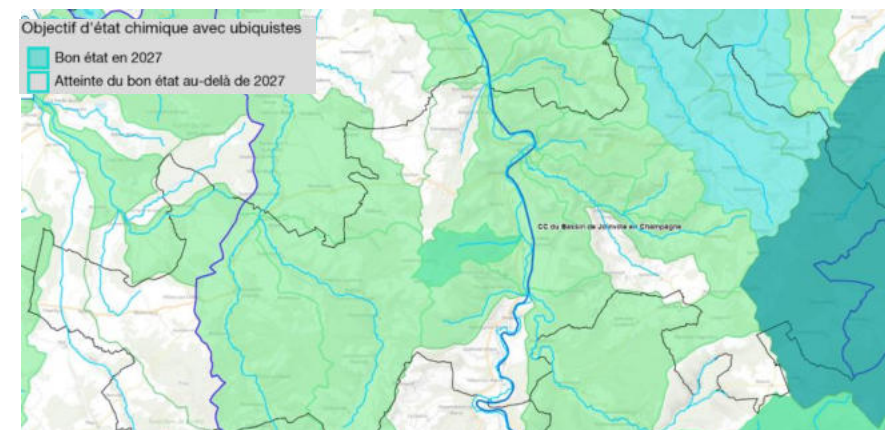
*Etat écologique des masses d'eau en Haute-Marne
(source : SDAGE Seine Normandie 2022-2027)*



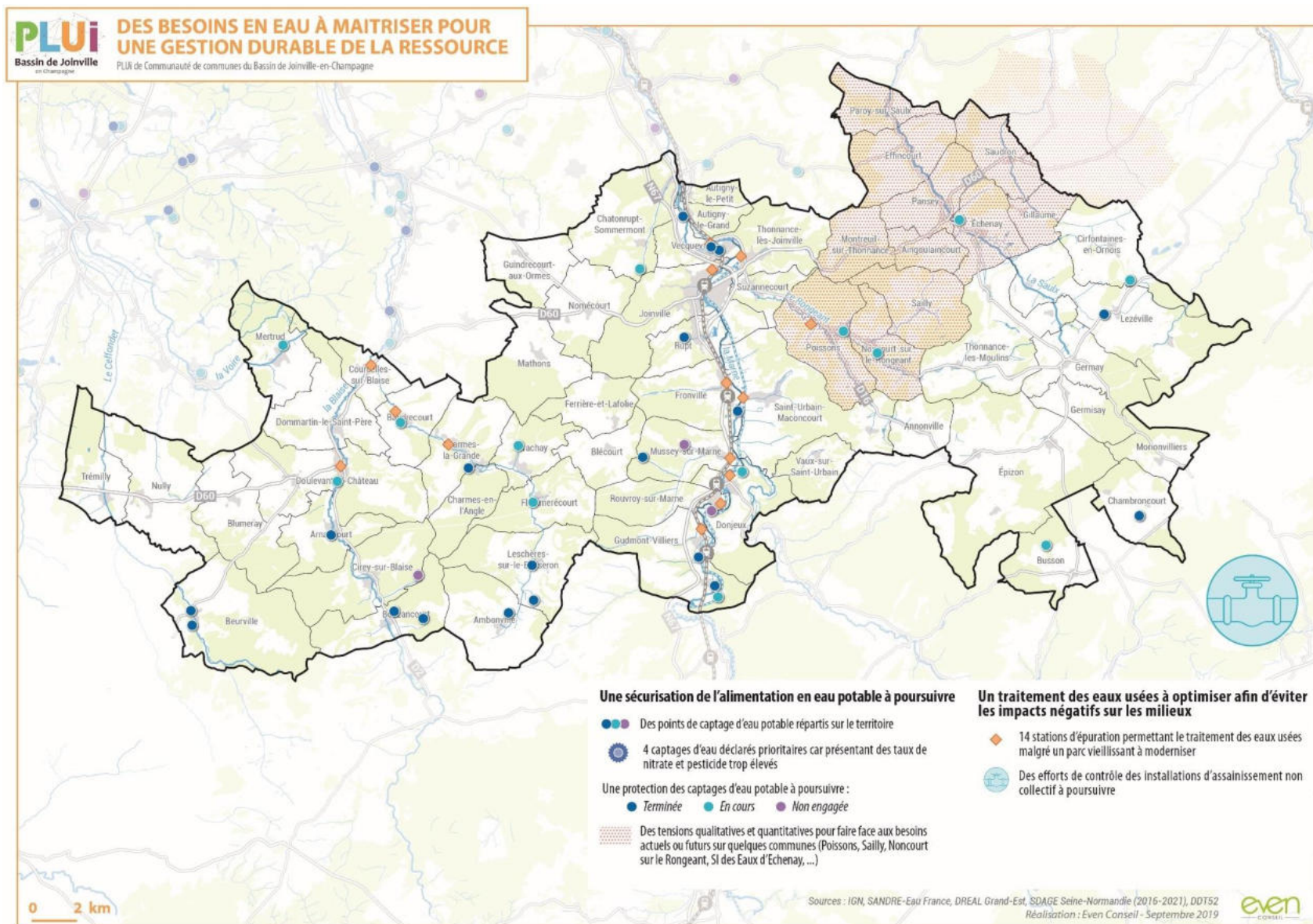
*Etat chimique des masses d'eau
(source : SDAGE Seine Normandie 2022-2027)*



*Objectif de l'état écologique des masses d'eau en Haute-Marne
(source : SDAGE Seine Normandie 2022-2027)*



*Objectif de l'état chimique des masses d'eau en Haute-Marne
(source : SDAGE Seine Normandie 2022-2027)*



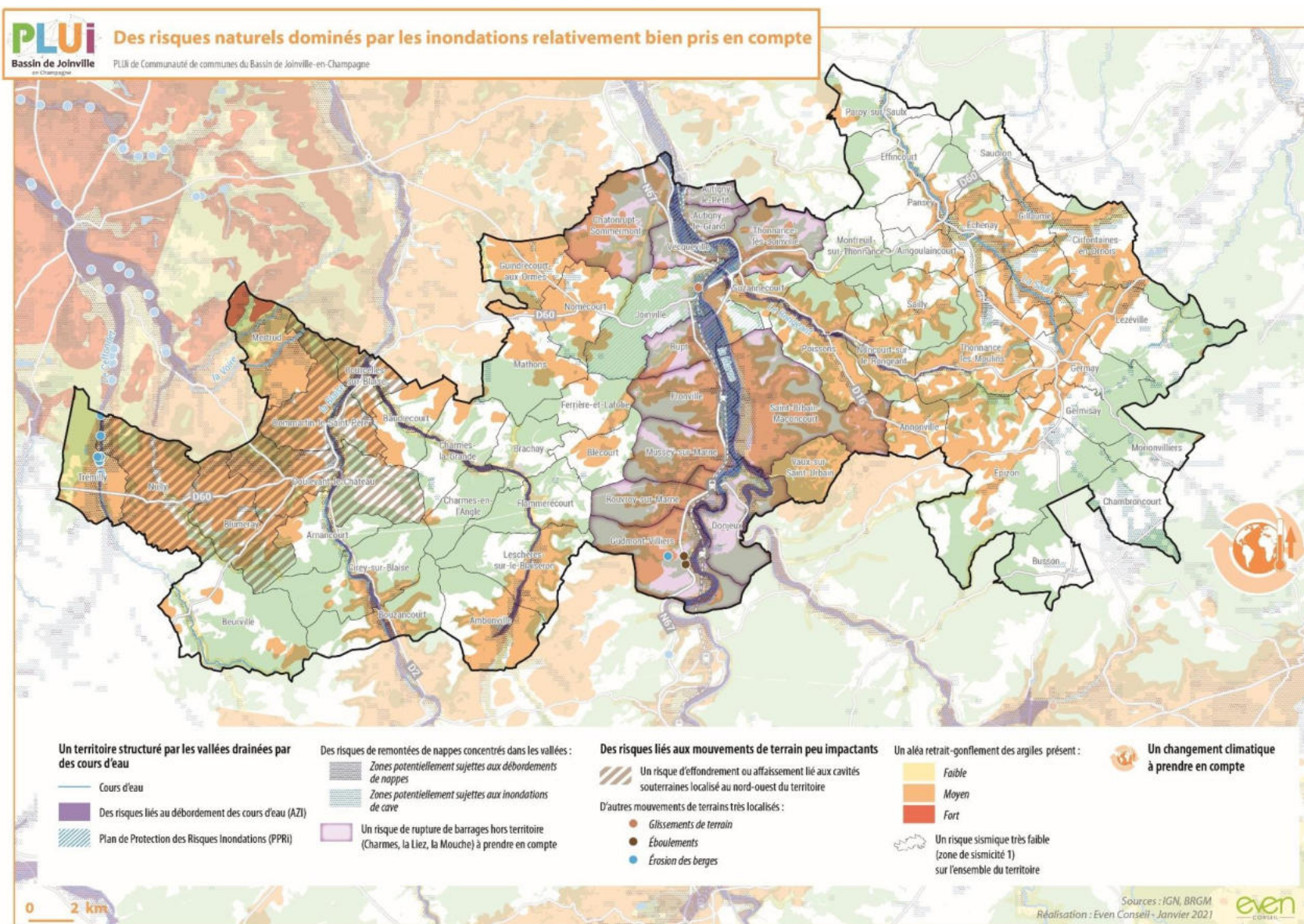
5. Risques, nuisances et pollution

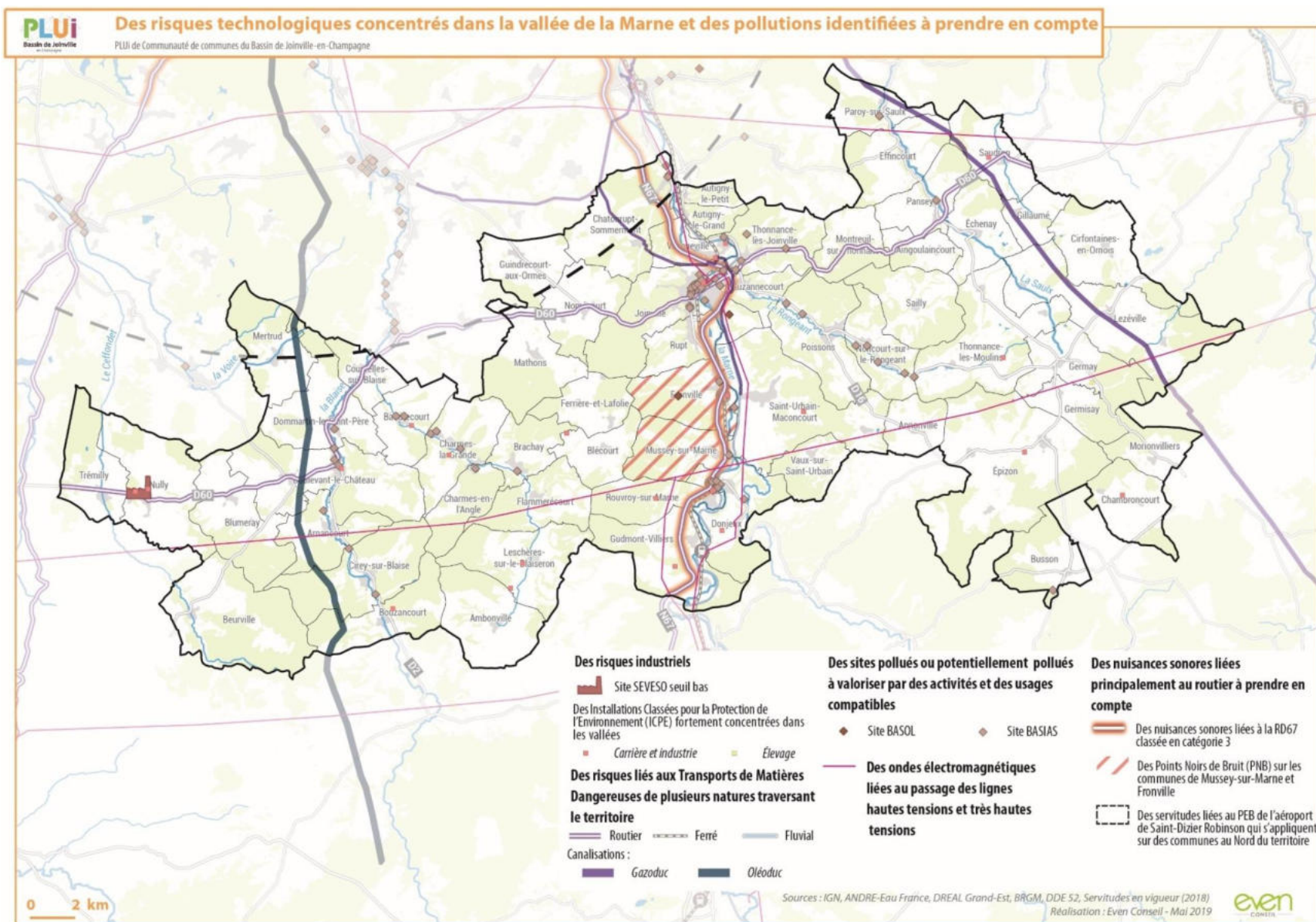
5.1. Risques naturels

- La Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne est soumise à plusieurs types de risques naturels entraînant des inondations : débordement des cours d'eau, remontées de nappes ou encore rupture de barrage.
- Le risque d'inondation par remontées des nappes phréatiques est conséquent le long des principales vallées, à savoir la Marne, la Voire, la Blaise et le Blaiseron et le long du bras de la Saulx.
- Le territoire du Bassin de Joinville en Champagne est soumis à un risque d'inondation lié à la rupture de barrages destinés à retenir l'eau des lacs artificiels alimentant le canal entre Champagne et Bourgogne. Il s'agit des barrages de Charmes, de la Liez et de la Mouche.
- Le risque d'inondation dû aux ruissellements sur le territoire est peu élevé. En effet, le caractère rural du territoire assure la présence de structures naturelles limitant le risque de ruissellement. Seuls les secteurs les plus urbains sont concernés par les phénomènes de ruissellements, notamment sur la commune de Joinville.
- Le territoire est concerné par un risque de retrait-gonflement qui impacte une grande majorité des zones urbanisées du territoire. L'aléa est particulièrement fort sur une dizaine de commune le long de la vallée de la Marne et moyen sur une grande partie Est et l'extrême Ouest du territoire de la communauté de communes.
- 6 communes à l'Ouest du territoire sont soumises aux risques d'effondrement ou affaissement de cavités souterraines naturelles ou anthropiques au Nord du territoire. Seules deux d'entre elles sont d'anciennes carrières, les autres sont d'origine naturelle.
- Le territoire dénombre également quelques aléas isolés à prendre en compte :
 - 1 aléa de glissement de terrain sur la commune de Joinville.
 - 2 aléas d'éboulements sur la commune de Gudmont-Villiers.
 - 1 risque d'érosion des berges à Gudmont-Villiers
- Des risques plus minimes mais néanmoins à mentionner sont présents sur le périmètre du PLUi du Bassin de Joinville en Champagne :
 - La présence de nombreuses forêts sur le territoire peut entraîner un risque pour les biens et les personnes liées aux feux de forêt.
 - Sur l'ensemble du territoire, le risque sismique est très faible (zone de sismicité 1)

5.2. Risques technologiques

- Le territoire est également soumis au risque de Transport de Matières Dangereuses lié aux canalisations d'hydrocarbures. Le territoire est impacté par le passage de 2 canalisations de gaz.
- Compte-tenu des caractéristiques rurales, le territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne est plutôt isolé des grandes sources de bruit.
- Le territoire est relativement préservé des nuisances sonores en provenance des infrastructures routières. En effet, seule la RD520 de Donjeux à Vecqueville (11,5 km) est classée au classement des voies bruyantes en catégorie 3.
- Plusieurs lignes haute-tension et très haute-tension traversent le territoire. Des antennes radios sont également implantées sur l'ensemble du territoire. Le territoire est donc concerné par des servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles.





II. Synthèse des enjeux environnementaux

Les enjeux ont été définis sur la base de l'état initial de l'environnement et des dynamiques territoriales observées, puis hiérarchisés pour correspondre à la compréhension stratégique du territoire. Ceux-ci ont également été territorialisés en spatialisant autant que possible les problématiques relevées.

Ces enjeux sont le socle de l'évaluation environnementale et ont guidé toute la démarche d'enrichissement du projet et de vigilance au regard des incidences probables pressenties.

Thématique Environnementale	ENJEUX
Paysage et patrimoine	Valoriser la diversité des paysages du Bassin de Joinville en Champagne, support d'un cadre de vie remarquable
	Préserver des espaces ouverts et valoriser le relief, singularité support de vues lointaines sur le grand paysage
	Assurer le maintien des ceintures végétales au cœur des bourgs
	Préserver le patrimoine bâti remarquable et vernaculaire du territoire, revaloriser en particulier le patrimoine lié à l'eau
	Maîtriser les développements urbains en extension pour préserver les silhouettes villageoises
	Déployer un véritable maillage d'itinéraires de découverte du territoire
	Maintenir les percées visuelles sur les coteaux boisés ou cultivés depuis les bourgs
	S'engager pour le développement des circuits-courts dans une logique d'alimentation durable et d'autosuffisance du territoire
	Maintenir les coupures vertes créant des respirations dans les continuums anthropisés de fond de vallée
Trame Verte et Bleue	Protéger et valoriser le réseau hydrographique relativement dense, accompagné de ripisylves qualitatives
	Renforcer le rôle de corridor écologique multitrane des vallées de la Marne, de la Blaise et du Bras de la Saulx, et préserver les fonctionnalités écologiques et épuratoires des milieux aquatiques-humides
	Préserver les espaces naturels, aquatiques, humides et agricoles afin de conserver les réservoirs de biodiversité et notamment les zones humides du territoire
	Assurer le maintien des corridors écologiques fonctionnels du territoire, et restaurer les corridors dégradés
	Concilier la préservation de la trame verte et bleue avec les activités humaines (pressions urbaines, limitation des pollutions, développement du potentiel écologique des espaces agricoles, ...)
	Maintenir les ceintures vertes entourant les villes et villages, support d'une nature en ville riche.

	Limitier les pressions des développements urbains sur la Trame Verte et Bleue, notamment au niveau des lisières forestières, et valoriser l'insertion des espaces multifonctionnels Développer le potentiel écologique des vastes plaines agricoles, et maintenir et restaurer la sous-trame des milieux ouverts, menacée par les extensions urbaines et les pratiques agricoles
Performance énergétique	Réduire les émissions de GES et les consommations énergétiques en particulier issues des secteurs des transports routiers à travers des alternatives plus durables (renforcement des transports collectifs, covoiturage, véhicules électriques, hybrides ou au gaz naturel...) Réduire la précarité énergétique de la population particulièrement prégnante sur le territoire par la poursuite des actions de rénovation énergétiques Anticiper et prendre en compte le changement climatique dans les documents d'urbanisme, et contribuer aux réflexions sur la résilience Intensifier l'approvisionnement énergétique durable sur le territoire à travers la poursuite des filières d'énergies renouvelables développées (éolien, bois-énergie), la diversification du mix énergétique à partir de ressources locales (méthanisation agricole...) Préserver la qualité de l'air et poursuivre la réduction des polluants atmosphériques
Ressources	Lutter contre les pollutions des masses d'eau souterraines et superficielles en poursuivant la protection des captages et en limitant l'installation d'activités polluantes Conditionner le développement du territoire en fonction des capacités d'alimentation en eau potable et des performances des systèmes d'assainissement Poursuivre les efforts d'amélioration des performances des réseaux et des dispositifs d'assainissement du territoire afin de réduire les impacts sur les milieux naturels Diminuer la production et la collecte de déchets ménagers par habitant, et augmenter en parallèle les tonnages d'emballages recyclables Accentuer la valorisation organique, énergétique et de matière des déchets Poursuivre les actions et initiatives déjà mises en place sur le territoire
Risques, nuisances et pollution	Poursuivre la réduction de la vulnérabilité du territoire face aux risques naturels par la prise en compte des AZI et du PPRI Marne Moyenne, par un urbanisme résilient au cours d'eau

	Prendre en compte les risques d'inondation liés à la rupture de barrage qui impactent plusieurs communes
	Limitier la vulnérabilité et protéger les populations à proximité des sites industriels (SEVESO, ICPE...)
	Tenir compte du risque de transport de Matières Dangereuses dans l'aménagement du territoire
	Requalifier les sites et secteurs pollués ou potentiellement
	Anticiper le changement climatique qui vient exacerber les risques technologiques
	Limitier les nuisances liées aux ondes électromagnétiques
	Résorber les nuisances sonores liées à la RD520 exposant les habitants à proximité et quelques Points Noirs de Bruit

Chapitre 3 : Synthèse du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Pour rappel, une analyse itérative du projet de PADD a été menée tout au long de l'élaboration de ce document, à l'aide notamment d'une grille d'évaluation des incidences positives et négatives mettant en relation chacune des orientations du projet de PADD au regard de l'ensemble des enjeux environnementaux déclinés à l'issue de l'état initial de l'environnement.

Ces différents travaux constituent ainsi le socle de l'analyse environnementale du PADD débattu en conseil communautaire présentée ci-dessous.

Pour chacune des thématiques environnementales sont ainsi présentées les incidences négatives potentielles et les incidences positives probables du PADD.

AXE 1 : UNE CAMPAGNE A VIVRE ET A (RE)DECOUVRIR	
Orientation 1 : Assurer de bonnes conditions de vie dans le Bassin de Joinville en Champagne	• Diversifier l'offre d'habitat pour répondre aux besoins des différents publics (jeunes ménages, revenus modestes) et assurer le parcours résidentiel des ménages • Favoriser la mixité fonctionnelle dans les communes • Maintenir et développer les services de proximité et trouver des solutions innovantes adaptées en milieu rural (ex : commerces et services ambulants) • Soutenir les initiatives en faveur des mobilités de proximité et permettre la mise en relation des usagers : covoiturage, autopartage • Donner accès à une offre culturelle diversifiée, à travers des équipements de qualité, donnant l'occasion également de valoriser et restaurer le patrimoine bâti
Orientation 2 : Conforter Joinville et les autres bourgs-centres en tant que pôles de vie à l'échelle du territoire	• Valoriser Joinville en tant que principal point d'ancrage du territoire • Conforter Doulevant-le-Château, Poissons en tant que pôles de proximité • Favoriser le maintien des commerces et services de proximité au sein des pôles • Valoriser les centres des villages • Maintenir la complémentarité de l'offre entre les communes rurales et les bourgs-centres

Orientation 3 : Favoriser et diffuser un « tourisme raisonné » dans le Bassin de Joinville et ses environs	• Considérer le tourisme comme un véritable axe de développement économique • Privilégier le développement d'un tourisme alternatif au tourisme de masse, respectueux de l'environnement, basé sur la découverte des richesses naturelles du territoire et de son patrimoine, • Faire de Joinville une porte d'entrée touristique pour l'ensemble du territoire • Favoriser l'itinérance à travers la multiplicité de l'offre (attraits touristiques, hébergement, activités, mobilités) et une information claire • Favoriser la création d'aires de camping-cars • Diversifier les types d'hébergement • Valoriser les attraits touristiques : nature, patrimoine, activités sportives, animations culturelles, produits du terroir • Poursuivre le développement des itinéraires cyclables et de randonnée pédestre, équestre • Développer le tourisme fluvestre et diversifier les usages de l'eau • Développer l'information touristique
Orientation 4 : Révéler les spécificités paysagères et patrimoniales du Bassin de Joinville en Champagne	• Préserver les grands paysages caractéristiques du Bassin de Joinville, armature du cadre de vie et de l'attractivité touristique • Composer le paysage grâce aux cônes de vue et perspectives remarquables façonnés par le relief et les grandes vallées • Requalifier et investir l'espace public en centres bourgs pour des nouveaux usages • Diffuser le caractère patrimonial du Bassin de Joinville animant les paysages et contribuant à l'offre touristique et de loisirs

	• Valoriser les entrées de territoire porteuses d'ambiances et requalifier celles dépréciées afin d'améliorer la lecture du paysage • Garantir l'intégration des constructions neuves à vocation d'habitation afin de préserver la qualité du paysage notamment le long des axes • Améliorer la lecture paysagère des activités et équipements (ZAE, parc photovoltaïque au sol, agrivoltaïsme, infrastructures liées à l'énergie...), vitrines économiques du territoire • Faire du paysage et du patrimoine, des espaces et lieux à vocation touristique et récréative (cheminements doux, vergers, espace de loisirs...) tout en respectant leur environnement
AXE 2 : UN TERRITOIRE SOUCIEUX DU BIEN-ETRE ET DE LA SANTE DE SES HABITANTS	
Orientation 1 : Accompagner les populations les plus fragiles (vieillesse, précarité énergétique, jeunes ménages, équipements de santé)	• Accompagner le vieillissement de la population en adaptant le parc immobilier et en favorisant le maintien à domicile • Favoriser le maintien des personnes âgées dans les cœurs de bourgs et de villages • Renforcer l'économie de services pour les personnes âgées et les jeunes ménages (petite enfance, périscolaire) • Maintenir les équipements de santé de proximité et faire face à la désertification médicale • Lutter efficacement contre la précarité énergétique
Orientation 2 : Assurer la résilience du territoire face à des risques naturels exacerbés par le changement climatique	• Organiser le territoire en prévenant des différents risques d'inondations (débordement, ruissellement, remontée de nappes) et en organisant le développement du territoire en dehors des espaces les plus touchés • Penser les aménagements en assurant la gestion des eaux pluviales notamment dans les secteurs les plus urbanisés • Développer le territoire en prenant en compte les risques liés aux mouvements de terrain localisés (glissement de terrain, érosions des berges, éboulements...) et aux retraits-gonflement des sols argileux

Orientation 3 : Maintenir un cadre de vie sain	• Orienter le développement des activités, sources de risques anthropiques vers les zones dédiées et assurer la cohabitation avec les secteurs habités • Inciter à la requalification des sites et sol pollués ou anciennement pollués (friches industrielles, agricoles...) en privilégiant des techniques douces de résorption de la pollution • Conserver la bonne qualité de l'air et limiter l'impact des nuisances sonores localisées
AXE 3 : UN TERRITOIRE SOLIDAIRE PROTECTEUR DE SES RESSOURCES	
Orientation 1 : Protéger durablement le socle agronaturel du territoire	• Assurer la protection des espaces naturels (entités boisées, milieux ouverts, milieux aquatiques, zones humides...) qui forment des réservoirs pour préserver la biodiversité locale • Préserver et renforcer le fonctionnement des corridors écologiques identifiés entre les réservoirs au sein du territoire et en lien avec les territoires voisins • Préserver les activités agricoles (polyculture, élevage...) et favoriser également leur diversification (maraîchage, agritourisme, agro-carburant, matériaux biosourcés...) • Maintenir les éléments du paysage agricole pour leur multifonctionnalité (réduction des pollutions, prévention des risques...) tels que les bosquets, alignements d'arbres et haies ... • Favoriser une gestion raisonnée des milieux naturels (fauche tardive, éco-pâturage, Zerophyto...)
Orientation 2 : Développer un territoire à forte sobriété environnementale	• Favoriser les formes urbaines et architecturales plus compactes • Prendre en compte la réalité de l'emprise des périmètres de réciprocité agricole des bâtiments recensés ICPE dans les zones urbaines existantes. L'enjeu est de définir des modalités dérogatoires pour rendre des zones urbaines grevées d'un périmètre de réciprocité constructible.

- Encourager le recours à des **modes de constructions sobres énergétiquement** : isolation thermique, constructions bioclimatiques, normes énergétiques performantes...
- Intensifier la **rénovation énergétique du parc bâti** : logements, patrimoine communal ...
- Promouvoir **les modes de déplacements plus sobres en énergie** : autopartage/covoiturage, modes doux...
- S'engager pour **une gestion durable de la ressource en eau** pour sécuriser son approvisionnement en lien avec les actions du SDAGE Seine-Normandie 2022-2027.
- Promouvoir **un développement urbain en adéquation** avec la ressource mobilisable et pérenniser **la baisse des prélèvements** dans le contexte de changement climatique
- Favoriser la réalisation **d'interconnexion des réseaux eau potable**
- Assurer l'adéquation entre l'accueil de nouveaux habitants et la capacité à distribuer l'eau potable en quantité suffisante
- Accompagner les collectivités dans la mise aux normes et le respect des conditions d'un **assainissement performant**
- Privilégier **l'infiltration à la parcelle** quand cela est possible
- Encadrer **tout nouveau développement en dehors de l'assainissement collectif** et renforcer la surveillance de l'assainissement autonome par le SPANC
- Assurer **l'adéquation entre l'accueil de nouveaux usagers et les capacités** de collecte et de traitement des déchets
- Poursuivre les efforts de **prévention, de réduction des déchets et de performance du tri**
- Développer des actions en faveur de la **valorisation organique à partir des déchets verts et biodéchets**
- Limiter **les impacts de l'exploitation des carrières** sur la ressource et les milieux naturels et prendre en compte les impacts sur les usagers riverains des sites exploités.

Orientation 3 : Faire le choix de la sobriété foncière et de la valorisation des cœurs de villes et de villages	• Poursuivre et accentuer la dynamique de renouvellement de Joinville, Poissons et Doulevant-le-Château • Favoriser la résorption de la vacance dans les villages, la réhabilitation du bâti • Investir les « dents creuses » tout en pensant un projet global de valorisation pour chaque village (paysage, maintien des vergers, réflexion sur les espaces libres) • Poursuivre les efforts engagés en matière de sobriété foncière en réduisant la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers d'environ 50% la consommation réalisée entre 2011 et 2021. Ces objectifs chiffrés seront ajustés en fonction de la territorialisation de la consommation des ENAF qui sera arrêtée dans le SRADDET Grand Est en cours de révision.
AXE 4 : ... ENGAGE DANS LA VITALIE ECONOMIQUE ET LA TRANSITION ECOLOGIQUE !	
Orientation 1 : Soutenir les filières économiques porteuses	• Permettre le développement économique afin de conforter les emplois existants dans les zones d'activités et permettre à de nouvelles zones d'intérêt communautaire de se créer afin de générer de l'emploi localement. • Mettre en valeur de l'industrie métallurgique du territoire • Articuler l'implantation de nouvelles activités sur le territoire au sens large du terme (à l'échelle du SCoT Nord Haute Marne en cours d'élaboration et de l'interSCoT) • Intégrer l'économie sociale et solidaire dans l'économie locale afin de diversifier l'offre d'emplois et répondre aux besoins. • Maintenir et développer l'artisanat local et les PME par une offre de locaux adaptés • Soutenir la filière bois • Développer l'immobilier d'entreprise à travers notamment un projet d'hôtel d'entreprises ou la mise à disposition de locaux aux jeunes entrepreneurs • Faire du numérique un levier d'attractivité à destination des couples biactifs ou travailleurs indépendants en quête d'un cadre de vie agréable à la campagne pour exercer leur métier

	• Développer des espaces de coworking ou des tiers-lieux • Soutenir les niches économiques locales (truffe, miel, écrevisses à pattes rouges, vin)
Orientation 2 : Conforter l'activité agricole et favoriser sa diversification	• Préserver le foncier agricole autour des bassins de vie pour créer de la valeur ajoutée économique et sociale sur le territoire et faciliter la diversification des terres • Soutenir les initiatives visant à valoriser les productions locales et les circuits de proximité (maraîchage, etc.) et les pratiques agricoles plus durables (agriculture raisonnée, biologique...) • Réintroduire de la biodiversité dans les espaces agricoles et favoriser le maintien d'une diversité de paysages • Faciliter la diversification des exploitations agricoles en faveur de l'agro-tourisme
Orientation 3 : Miser sur l'économie circulaire	• Promouvoir les initiatives d'économie circulaire (ressourceries/recycleries) en lien avec les déchets des ménages Anticiper les impacts en termes de déblais/remblais et les déchets issus du BTP et favoriser au maximum le réemploi et l'usage de matériaux recyclés : démolition, bois de rebut... • Impliquer l'agriculture dans l'économie circulaire pour le développement de filières porteuses (biogaz/agro-carburant, matériaux biosourcés, agroécologie) : • Développer les process d'écologie industrielle territoriale : mutualisation des infrastructures et services, ...
Orientation 4 : Viser l'autonomie énergétique	• Poursuivre des objectifs de développement des énergies renouvelables locales en conformité avec les objectifs nationaux et régionaux (SRADDET...) et dans le respect des ressources, des paysages et des milieux naturels • Donner l'opportunité à des secteurs en mutation d'accueillir des aménagements d'énergies renouvelables

Orientation 5 : Tenir compte des futurs projets d'intérêts régionaux et/ou nationaux dans l'organisation du territoire	• Prendre en compte les impacts du projet CIGEO déclaré d'intérêt national sur le territoire • Favoriser le développement du projet PARC INNOV' parc d'activité d'intérêt régional, axé sur la métallurgie du futur et l'économie circulaire et organiser l'accueil intercommunautaire d'activités économiques
---	---

Chapitre 4 : Synthèse des incidences du projet sur l'environnement

L'analyse de la traduction réglementaire évalue les incidences du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne.

Cette analyse identifie pour chaque pièce réglementaire du PLUi (zonage, règlement écrit, OAP) les incidences potentielles positives ou négatives liées à leur mise en œuvre sur les enjeux environnementaux relevés dans l'EIE, mais également les mesures d'évitement, de réduction, et éventuellement de compensation, mobilisées pour réduire autant que possible les incidences négatives du PLUi.

[-] : Les incidences négatives potentielles pressenties, correspondant aux impacts négatifs notables, directs ou indirects, que pourraient avoir le PLUi sur l'environnement, en raison des objectifs de développement affichés ;

[E/R/C] Les mesures d'évitement et de réduction intégrées au PLUi, correspondant aux orientations prises dans le PLUi afin d'éviter ou réduire les

effets négatifs précités. Des mesures de compensation en dernier recours si les incidences résiduelles sont trop importantes.

[+] : Les incidences positives qui pourront ressortir de la mise en œuvre du PLUi.

De manière :

- P/T : Permanente / Temporaire
- D/I : Directe / Indirecte

Seules sont évaluées les incidences du PLUi et les mesures intégrées au PADD, OAP, zonage et règlement.

A noter que l'évaluation environnementale du PLUi ne se substitue en aucun cas aux études environnementales liées au Code de l'environnement (étude d'impact, dossier loi sur l'eau...) à réaliser dans le cadre des projets d'aménagement.

1. Paysage et patrimoine

Incidences négatives pressenties	[-] Banalisation, voire altération des paysages par de nouvelles constructions à vocation habitat et activités économiques [-] Destruction d'ambiances paysagères et de sites d'intérêts [-] Obstruction potentielle de perspectives et points de vue paysagers [-] Dégradation des espaces d'interface entre la zone urbaine et les zones agricoles et naturelles
Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation (ERC)	[E] Préservation des milieux naturels qui façonnent l'identité paysagère du territoire [R] Insertion paysagère des nouveaux projets vis-à-vis du tissu urbain existant et des milieux naturels à proximité [R] Encadrement du développement de dispositifs de production d'EnR
Incidences positives pressenties	[+] Requalification et amélioration de la qualité paysagère des espaces urbains [+] Amélioration et homogénéisation de la protection du patrimoine bâti

2. Trame Verte et Bleue

Incidences négatives pressenties	[-] Artificialisation des sols autorisée (zone U, zone AU et STECAL) sur certaines emprises des réservoirs de biodiversité et espaces relais de la TVB locale [-] Fragmentation des habitats et mise en péril des déplacements pour la faune en lien avec les projets du territoire en extension urbaine
Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation (ERC)	[E] Préservation des éléments supports de la Trame Verte et Bleue (zones A et N, prescriptions graphiques) [R] Limitation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers par l'encadrement des constructions [R] Amélioration de la qualité écologique des espaces urbains et des nouvelles constructions : préservation de la Nature en Ville et maintien des capacité d'accueil pour la biodiversité
Incidences positives pressenties	[+] Protection forte de la trame aquatique [+] Objectifs de restauration écologique du territoire

3. Risques et nuisances

Incidences négatives pressenties	[-] Augmentation de l'exposition des personnes et des biens aux risques naturels (inondation par débordement de cours d'eau et remontée de nappes, aléas retraits-gonflements des sols argileux) [-] Imperméabilisation des sols susceptible d'aggraver l'aléa inondation par ruissellement des eaux pluviales [-] Augmentation de l'exposition des personnes et des biens aux différents risques technologiques et nuisances [-] Augmentation des risques et nuisances via le développement d'aménagement pour véhicules motorisés, d'activités économiques et la production d'énergies renouvelables
Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation (ERC)	[R] Limitation de l'exposition des personnes et biens aux risques naturels, industriels et nuisances par l'encadrement des projets [R] Limitation de l'aggravation des aléas via les destinations autorisées au sein des zones [R] Limitation du risque inondation via les objectifs de réduction de la consommation d'espaces et l'amélioration de la gestion des eaux pluviales
Incidences positives pressenties	[+] Apaisement du territoire en lien avec le développement des mobilités douces et la diminution des nuisances associées au trafic routier

4. Ressource en eau

Incidences négatives pressenties	[-] Augmentation potentielle de la pression quantitative sur la ressource en eau liée à la construction de nouveaux logements, équipements et activités économiques [-] Augmentation potentielle des sources de pollutions sur le réseau hydrographique du territoire [-] Altération potentielle des périmètres de protection des captages en eau potable
Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation (ERC)	[E] Préservation des zones humides [R] Mise en place d'une gestion alternative des eaux pluviales [R] Limitation de l'imperméabilisation des sols, permettant l'écoulement des eaux [R] Conditionnement de l'ouverture à l'urbanisation à la conformité des réseaux d'assainissement et d'eau potable
Incidences positives pressenties	[+] Restauration et renforcement de la Trame Bleue [+] Valorisation de la présence de l'eau au sein des bourgs

5. Déchets et matériaux

Incidences négatives pressenties	[-] Augmentation de la quantité de déchets ménagers et de chantiers [-] Consommation de nouvelles ressources dans le cadre des futures constructions
Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation (ERC)	[R] Encouragement du recours aux matériaux biosourcés
Incidences positives pressenties	/

6. Transition énergétique

Incidences négatives pressenties	[-] Augmentation des consommations énergétiques et des émissions de GES liées à la construction de nouveaux logements, équipements et au développement de nouvelles activités économiques [-] Augmentation de l'exposition des personnes et des biens aux conséquences du changement climatique
Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation (ERC)	[R] Réduction des consommations énergétiques via l'amélioration de la performance énergétique du bâti et la promotion des mobilités douces
Incidences positives pressenties	[+] Renforcement de la nature en ville [+] Développement des ENR sur le territoire

Chapitre 5 : Incidences potentielles de l'adoption du plan sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement.

Le présent chapitre s'inscrit en réponse de l'article R. 151-3 du Code de l'urbanisme : « *Au titre de l'évaluation environnementale, le rapport de présentation :(...*

2° Analyse l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du plan ;

*3° Analyse les incidences notables probables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement, notamment, s'il y a lieu, sur la santé humaine, la population, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages et les interactions entre ces facteurs, et **expose les problèmes posés par l'adoption du plan sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000** mentionnée à l'article L. 414-4 du Code de l'environnement »*

Une analyse détaillée est donc menée sur ces secteurs, détaillant l'état initial de l'environnement, les incidences pressenties du projet de PLUi à cette échelle, évaluées de manière stratégique, ainsi que les mesures mises en place, principalement dans le cadre de ces OAP.

Par ailleurs les incidences du PLUi sur les sites Natura 2000 sont évaluées spécifiquement.

I. Evaluation environnementale des OAP

Le projet de PLUi de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne compte 56 OAP sectorielles au total, dont 40 définies sur l'ensemble des zones à urbaniser du territoire (zones 1AU et 2AU).

L'ensemble des OAP sectorielles définies sur les zones 1AU et 2AU a fait l'objet d'une analyse de la sensibilité telle que définie au chapitre 1. L'analyse multicritère ainsi mise en place a permis de classer l'ensemble des OAP sectorielles en fonction de leur sensibilité environnementale :

- > **Très faible** : aucun périmètre d'OAP
- > **Faible** : 20 périmètres d'OAP (49%)
- > **Moyenne** : 16 périmètres d'OAP (39 %)
- > **Forte** : 3 périmètres d'OAP (7 %)
- > **Très forte** : 2 périmètres d'OAP (5 %)

Ainsi, 88% des secteurs d'OAP en zone AU présentent une sensibilité environnementale faible à moyenne. Les 12% restant se répartissent de manière quasi-équitable entre des sites à sensibilité forte (3 sites) et à sensibilité très forte (2 sites).

Au regard des enjeux environnementaux sur ces secteurs, les OAP sectorielles présentant une sensibilité forte à très forte (5 secteurs au total), ont fait l'objet d'une analyse plus détaillée afin d'évaluer leurs incidences sur l'environnement.

En complément de ces 5 secteurs, et bien que présentant une sensibilité moyenne, le secteur de projet lié à la zone d'activités Parc'Innov a été pris en compte au regard de sa vocation, de sa proximité avec le site de Cigéo (projet d'intérêt national) et de sa surface importante (42 ha).

FID	Commune	Classement	Type de zone
53	Saudron	Fort	1AUYcigéo
31	Saudron	Moyen	1AUEpi
54	Suzannecourt	Très fort	2AUE
9	Vecqueville	Très fort	2AU
29	Sailly	Fort	2AU
12	Noncourt-sur-le-Rongeant	Fort	2AU

L'analyse effectuée sur les 2 secteurs 1AU **conclut à des incidences résiduelles négatives au regard**

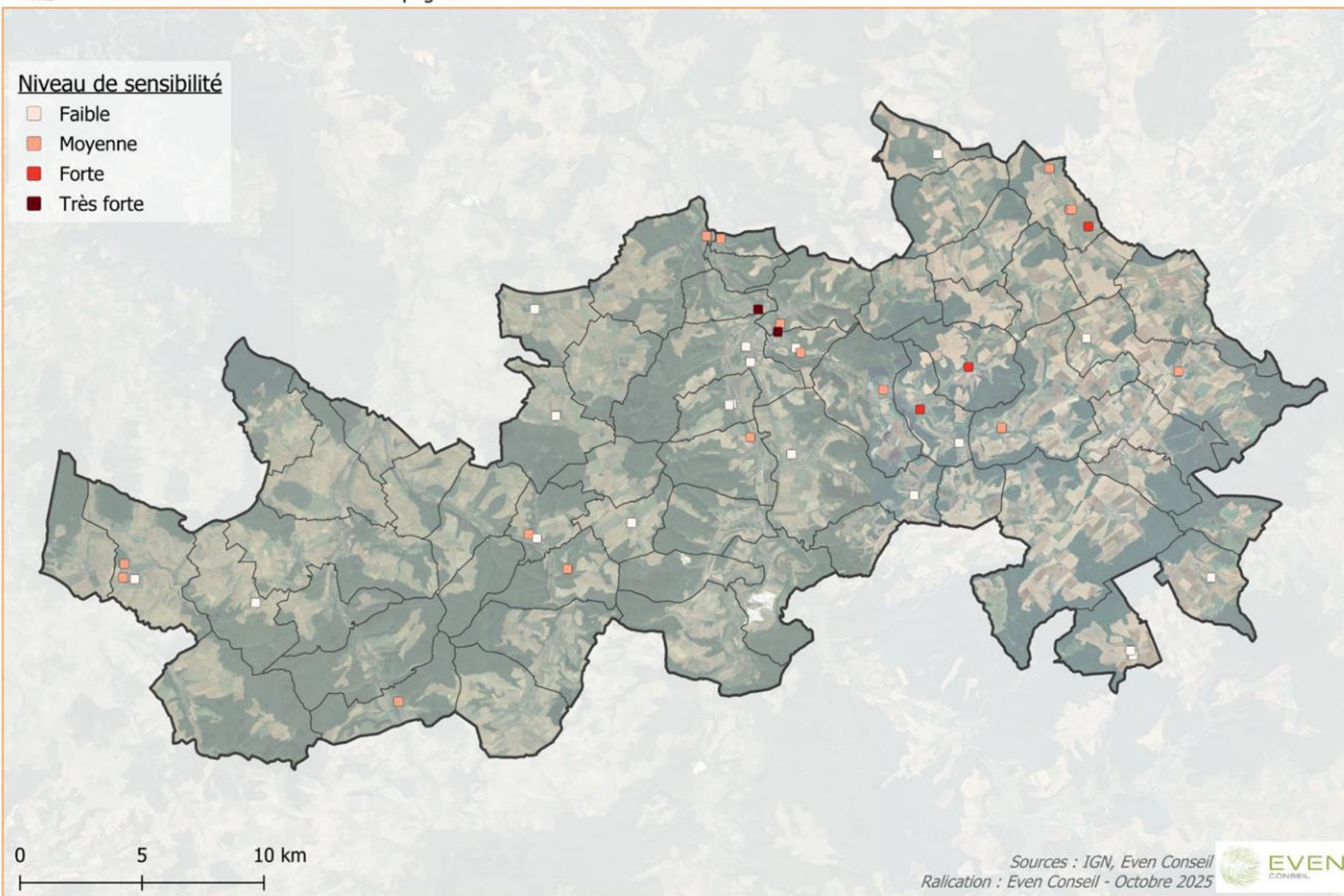
- De l'OAP N°53, en lien avec le projet Cigéo, s'étendant sur une surface de 210 ha et induisant de fait une consommation d'espaces agricoles et naturels très conséquente
- De l'OAP N°31 en lien avec le projet Parc Innov', impliquant la consommation de 42 ha d'espaces agricoles et naturels

Concernant les 4 zones 2AU, **aucune incidence résiduelle notable** n'est pressentie au regard des mesures intégrées aux OAP sectorielles.

A titre d'exemple, parmi les mesures fortes du PLUi, sont identifiés :

- La délimitation systématique des zones humides sur les secteurs concernés par une zone humide potentielle et leur évitement le cas échéant,
- Le maintien d'espaces de pleine terre,
- L'adaptation de l'architecture des futures constructions,
- La recherche de techniques alternatives concernant la gestion des eaux pluviales.

PLUI Analyse de sensibilité des Zones AU
PLUi du Bassin de Joinville en Champagne



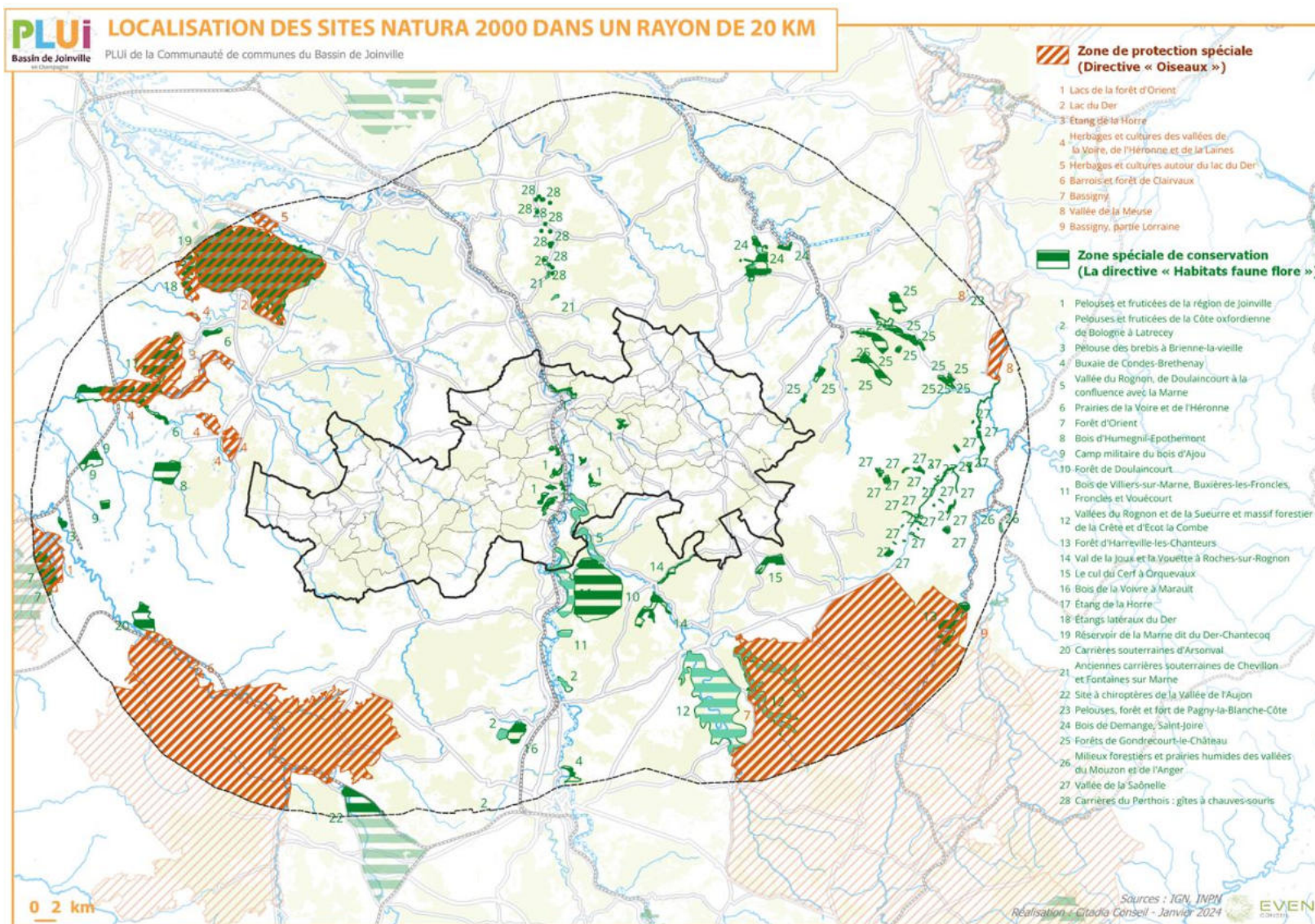
II. Analyse des incidences sur les sites Natura 2000

Le territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne concentre 4 sites Natura 2000 au sein de son périmètre et compte 33 sites dans un rayon de 20 km.

Concernant les 4 sites recensés au sein du territoire, le PLUi de la CCBJC assure leur préservation par un classement en zones A et N, et notamment en secteurs Na sur lequel la constructibilité est limitée. A noter qu'au regard de la localisation des zones AU vis-à-vis des sites Natura 2000 pris en compte dans l'analyse, aucune incidence négative liée à l'ouverture à l'urbanisation de ces zones n'est pressentie sur le réseau Natura 2000. Pour les 4 sites, une prescription graphique au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme est définie, de manière à préserver strictement les habitats communautaires ayant justifié leur désignation. Le PLUi définit d'autres prescriptions graphiques, permettant de préserver les éléments naturels ponctuels du territoire ainsi que l'OAP thématique Trame Verte et Bleue qui a pour objectif la préservation et la restauration du réseau écologique du territoire.

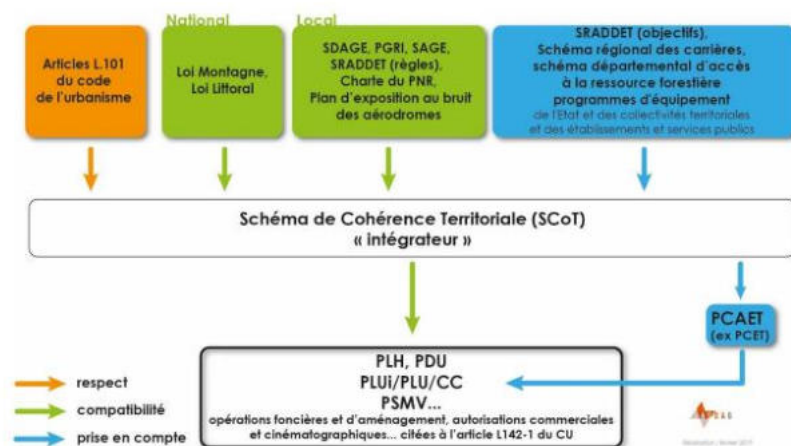
Considérant les sites Natura 2000 recensés dans un rayon de 20 km, les mesures intégrées au PLUi assurent la préservation des continuités écologiques ainsi que du réseau hydrographique (OAP thématique, zonage, règlement) et, de fait, les continuités du territoire avec ces sites. Ainsi, le PLUi permet de préserver les axes de déplacements ainsi que les zones de report que les espèces visées par les sites Natura 2000 sont susceptibles d'utiliser pour accomplir tout ou partie de leur cycle de vie.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, la mise en œuvre du PLUi ne remettra pas en cause l'intégrité des sites Natura 2000. Ainsi, il est possible de conclure sur l'absence d'incidence négative notable de la mise en œuvre du PLUi de la CCBJC sur les sites Natura 2000



Chapitre 6 : Articulation du PLUi avec les documents de rang supérieur

Au titre de l'évaluation environnementale, le PLUi doit décrire « l'articulation du plan avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes mentionnés à l'article L.122-4 du Code de l'environnement avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte ».



De manière générale, le PLUi de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne est compatible avec l'ensemble des documents avec lesquels il s'articule.

Documents cadres	Analyse de la compatibilité
SRADDET Grand Est	✓
Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Seine Normandie (SDAGE)	✓
Le Plan de Gestion du Risque inondation du Bassin Seine Normandie 2022-2027 (PGRI)	✓
Le Schéma Régional des Carrières (SRC)	✓
Le projet de SCoT Nord Haute Marne	✓

Chapitre 7 : Indicateurs de suivi

Conformément aux dispositions de l'article L. 153-27 du Code de l'urbanisme, le PLUi de la CCBJC approuvé fera l'objet d'une analyse des résultats de son application, au plus tard à l'expiration d'un délai de 6 ans à compter de son approbation.

Dans cette perspective, le rapport de présentation identifie les indicateurs nécessaires à cette analyse (article R. 151-4 du Code de l'urbanisme), en s'appuyant sur les orientations définies dans le PADD.

Le dispositif de suivi est constitué d'un nombre restreint d'indicateurs qui traduisent les grands objectifs du PLUi, en lien avec la capacité opérationnelle du document sur le territoire : la constructibilité. Les indicateurs relatifs aux pratiques de gestion ou des politiques, sans lien direct avec les autorisations d'urbanismes auxquelles le PLUi s'applique, n'ont pas été retenus.

Etant suivi par ailleurs, les indicateurs génériques (évolutions démographiques, suivi de la production de logement, évolution des grandes tendances en matière de mobilités ...) ne figurent pas dans la liste ci-dessous.

Par ailleurs, un certain nombre de plans et schémas s'appliquent sur le territoire avec lesquels le PLUi doit être compatible (détaillés dans le chapitre 5 du présent document). Les indicateurs précisés ci-dessous viennent donc en complément du suivi de l'ensemble des mesures de suivi déjà mises en œuvre par ces documents.

Objectif du PADD	Impact suivi	Indicateurs	Fréquence d'analyse	Source de la donnée	Valeur cible
Axe 1 du PADD : Une campagne à vivre et à (re)découvrir					
Orientation 1 : Assurer de bonnes conditions de vie dans le Bassin de Joinville en Champagne	La diversification de l'offre d'habitat pour répondre aux besoins des différents publics	Type de résidences principales selon le parc	6 ans	INSEE	Augmentation de la part de l'habitat intermédiaire et/ou groupé Augmentation de la part de logements de petite taille
	L'accès à une offre culturelle diversifiée	Nombre d'équipements pour 1000 habitants	6 ans	Ministère de la culture	Maintien ou augmentation du nombre d'équipements culturels
	Favoriser la mixité fonctionnelle dans les communes	Dynamique de construction en équipement public ou d'intérêt collectif	6 ans	Sitadel	Nouveaux permis de construire pour des équipements
	Le maintien et le développement des services de proximité et trouver des solutions innovantes adaptées en milieu rural	Nombre d'équipements de commerce pour 1000 habitants	6 ans	BPE	Maintien ou augmentation
Orientation 2 : Conforter Joinville et les autres bourgs-centres en tant que pôles de vie à l'échelle du territoire	La valorisation de Joinville en tant que principal point d'ancrage du territoire	Evolution de la population Nombre et typologie d'équipements pour 1000 habitants	6 ans	INSEE FINESS/BPE/ Ministère de l'éducation / Ministère des sports / Ministère de la culture	Maintien de la population Maintien ou augmentation du nombre / de la densité d'équipements
	Favoriser le maintien des commerces et services de proximité au sein des pôles de proximité	Nombre d'équipements de commerce pour les communes de Poissons et Doulevant-le-Château Nombre d'équipements de service aux particuliers pour les communes de Poissons et Doulevant-le-Château	6 ans	BPE	Maintien ou augmentation

Objectif du PADD	Impact suivi	Indicateurs	Fréquence d'analyse	Source de la donnée	Valeur cible
Orientation 3 : Favoriser et diffuser un « tourisme raisonné » dans le Bassin de Joinville en Champagne et ses environs	Considérer le tourisme comme un véritable axe de développement économique	Fréquentation touristique en nombre de touristes	Annuel	CD Haute Marne	Maintien ou augmentation
	La diversification des types d'hébergements touristiques	Nombre et capacité des hôtels Nombre et capacité des campings Nombre de gîtes et de chambre d'hôtes / fermes auberges	6 ans	INSEE CCBJC	Augmentation du nombre de gîtes / chambre d'hôtes / fermes auberges
	Favoriser la création d'aires de camping-cars	Nombre d'aires de camping-cars	6 ans	CCBJC	Livraison de nouveaux projets
	La poursuite du développement des itinéraires cyclables et de randonnée pédestre, équestre	Nombre de projets de développement d'itinéraires Evolution du cheminement vélo en nombre de kilomètres	6 ans	Permis de construire / Permis d'aménager	Livraison de nouveaux projets Augmentation en nombre de kilomètres du cheminement vélo
	Le développement du tourisme fluvestre et diversifier les usages de l'eau	Nombre de projets en lien avec le tourisme fluvial	6 ans	Permis de construire / Permis d'aménager	Livraison de nouveaux projets
	La préservation des grands paysages caractéristiques du Bassin de Joinville en Champagne , armature du cadre de vie et de l'attractivité touristique	Appréciation dans l'atlas paysager de la Haute-Marne	6 ans	DDT de la Haute-Marne	/
	La requalification de l'espace public en centres bourgs pour des nouveaux usages	Nombre de dents creuses	6 ans	Traitement SIG (cf. méthodologie annexée au rapport de présentation)	/

Objectif du PADD	Impact suivi	Indicateurs	Fréquence d'analyse	Source de la donnée	Valeur cible
Orientation 4 : Révéler les spécificités paysagères et patrimoniales du Bassin de Joinville en Champagne	La diffusion du caractère patrimonial du Bassin de Joinville en Champagne animant les paysages et contribuant à l'offre touristique et de loisirs	Nombre de Monuments historiques et de Sites patrimoniaux remarquables	6 ans	INSEE	/
	La valorisation des entrées de territoire porteuses d'ambiances et requalifier celles dépréciées afin d'améliorer la lecture du paysage	Appréciation dans l'atlas paysager de la Haute-Marne	6 ans	DDT de la Haute-Marne	/
	Assurer le recensement et la protection du patrimoine bâti remarquable	Nombre d'éléments bâtis remarquables identifiés à l'approbation du PLUi : 142	6 ans	Permis de construire	142
	Mesure des linéaires de franges paysagères créées	Donnée à créer	6 ans	Permis de construire	/
	Analyse de l'évolution de la surface de jardins (Nj)	Surface Nj (287 ha à l'approbation du PLUi)	6 ans	Zonage PLUi	Au moins 287 ha de zone Nj
Axe 2 du PADD : Un territoire soucieux du bien-être et de la santé de ses habitants					
Orientation 1 : Accompagner les populations les plus fragiles (vieillesse, précarité énergétique, jeunes ménages, équipements de santé)	L'accompagnement du vieillissement de la population en adaptant le parc immobilier et en favorisant le maintien à domicile	Nombre de logements adaptés aux personnes âgées (petite taille ; résidences seniors ; ...)	INSEE SITADEL	6 ans	Nombre de logements de petite taille Livraison de résidences seniors
	Le maintien des équipements de santé de proximité et faire face à la désertification médicale	Nombre d'équipements de santé pour 1 000 habitants	INSEE	6 ans	Maintien ou augmentation
	Le renforcement de l'économie de services pour les personnes âgées et les jeunes ménages	Nombre de résidences seniors Nombre de projets pour la petite enfance et le périscolaire	SITADEL	6 ans	Livraison de nouveaux projets
	La lutte efficace contre la précarité énergétique	Etiquettes énergétiques	Observatoire national des bâtiments	6 ans	Augmentation de la part de logements classés A, B, C

Objectif du PADD	Impact suivi	Indicateurs	Fréquence d'analyse	Source de la donnée	Valeur cible
Orientation 2 : Assurer la résilience du territoire face à des risques naturels exacerbés par le changement climatique	L'organisation des territoires vis-à-vis des différents risques d'inondations	Nombre de permis de construire déposés en PPRI Nombre de permis de construire déposés en AZI	3 ans	PPRI AZI	Absence d'exposition supplémentaire
	Le développement du territoire en prenant en compte les risques liés aux mouvements de terrain localisés	Part des nouvelles constructions dans les zones soumises à aléa moyen et fort des zones classées "aléa retrait-gonflement des argiles"	3 ans	BRGM	Absence d'exposition supplémentaire
	Evolution de l'exposition des constructions aux risques naturels (inondations et mouvements de terrain)	Donnée à créer : désordres constatés sur les bâtiments Habitants et emplois / surfaces créées soumis au risque inondation, au risque mouvement de terrain	3 ans	Géorisques et analyse du Zonage du PLUi	Absence d'exposition supplémentaire
Orientation 3 : Maintenir un cadre de vie sain	Le développement du territoire en prenant en compte les risques liés aux risques technologiques	Nombre d'habitants ou de logements dans un périmètre de moins de 300 m d'un ICPE industriel ou site SEVESO	6 ans	Géorisques	Absence d'exposition supplémentaire
	La requalification des sites et sol pollués ou anciennement pollués (friches industrielles, agricoles...) en privilégiant des techniques douces de résorption de la pollution	Nombre de friches d'activités	3 ans	Cartofriches - Cerema	/
	L'évaluation des risques et nuisances potentielles afin de protéger les habitants et usagers	Nombre d'habitants exposés aux risques technologiques : nombres d'ICPE, de BASIOL, de BASIAS par carreau INSEE Nombre d'habitants exposés aux risques naturels : surface AZI, risques aléa retrait gonflement argile par carreau INSEE Pollution sonore : nombre de zones AU concernées par des nuisances sonores Autres risques technologiques : nombre de zones AU concernées par les zones de vigilance lignes haute tension et très haute tension Impact sur le paysage : nombre de zones AU qui recoupent les périmètres de protection des paysages (sites classés, zone de prescription archéologique)	3 ans	Géorisques et traitement SIG avec les données carroyées de l'INSEE	Absence d'exposition supplémentaire

Objectif du PADD	Impact suivi	Indicateurs	Fréquence d'analyse	Source de la donnée	Valeur cible
	La conservation de la bonne qualité de l'air et limiter l'impact des nuisances sonores localisées	Émissions de polluants atmosphériques Nox (t/an) Habitants et emplois soumis / surfaces créées aux dépassements de seuil sonores (>60dB), pollutions, risque électromagnétique	6 ans	Observatoire régional de l'Air / PPBE, CBS	Amélioration de la qualité de l'air Maintien, voire diminution de l'exposition aux nuisances sonores
Axe 3 du PADD : Un territoire solidaire protecteur de ses ressources...					
Orientation 1 : Protéger durablement le socle-agronaturel du territoire	La maîtrise de la pression urbaine sur l'espace naturel en quantifiant l'offre foncière à destination économique en adéquation avec les besoins.	Évolution de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers / du flux d'artificialisation à destination de l'activité	3 ans	Cerema	/
	La préservation et le renforcement du fonctionnement des corridors écologiques identifiés	Linéaire de haies protégées (428 km à l'approbation du PLUi) Linéaire des alignements d'arbres (12km à l'approbation)	6 ans	Zonage du PLUi	Au moins 428 km de haies et 12km d'alignements d'arbres
	Analyse de l'évolution des surfaces de zones naturelles et agricoles consommées par l'extension urbaine	Surface des zones AU ouvertes à l'urbanisation	6 ans	Zonage du PLUi	260 ha (zones 1AU)
	Analyse des projets impactant les zonages du patrimoine naturel	Projets de développement urbain en densification ou en extension sur un zonage du patrimoine naturel (sites Natura 2000, ZNIEFF)	6 ans	Permis de construire	0
	Evolution de la surface de zones humides	Surface protégée de zones humides (112 ha à l'approbation du PLUi)	6 ans	Zonage du PLUi	Au moins 112 ha
	Suivi des aménagements / constructions ayant conduit à l'altération de milieux aquatiques	Surface « cours d'eau et ripisylve » protégée (591 ha à l'approbation du PLUi) Surface de mares protégées (2 ha à l'approbation du PLUi)	6 ans	Zonage du PLUi	Au moins 591 ha de cours d'eau et ripisylves et 2 ha de mares
	Suivi observé à travers l'évolution de l'occupation du sol	Part de pleine terre dans les PC Surfaces de nature en ville créés	6 ans	Permis de construire	/

Objectif du PADD	Impact suivi	Indicateurs	Fréquence d'analyse	Source de la donnée	Valeur cible
	La préservation des activités agricoles et favoriser leur diversification	Nombre d'exploitations déclarantes à la PAC Poids des différentes productions agricoles Part de l'occupation du sol selon le RPG à la commune	6 ans	DRAAF - Grand Est RPG	Maintien du nombre d'exploitations / /
	Le maintien des éléments du paysage agricole pour leur multifonctionnalité	Nombres de PC en zone A Surface en prairie	3 ans	Zonage PLUI RPG (base de données entretenue par l'IGN sur la base des déclarations à la PAC des agriculteurs)	Eviter la hausse du nombre de permis de construire Maintien des surfaces en prairie
Orientation 2 : Développer un territoire à forte sobriété environnementale	L'intensification la rénovation énergétique du parc bâti	Taux de consommation énergétique des logements sociaux	6 ans	RPLS	/
	La promotion les modes de déplacements plus sobres en énergie	Part des moyens de transports utilisés pour se rendre au travail en 2020 Indice de dépendance à la voiture Nombre de bornes de recharges Nombre d'aires de covoiturage Nombre d'arceaux vélos	3 ans	INSEE INSEE IRVE CCHPB CCBJC	Augmentation de la part des modes alternatifs (modes doux, transports en commun) Diminution de la dépendance à la voiture Augmentation du nombre de bornes de recharge, d'arceaux vélos et d'aires de covoiturage

Objectif du PADD	Impact suivi	Indicateurs	Fréquence d'analyse	Source de la donnée	Valeur cible
	Engager une gestion durable de la ressource en eau	Volume d'eau prélevé	3 ans	BNPE Eaufrance	Diminution des prélèvements
	Analyse de l'artificialisation des périmètres de protection des captages	Surface des périmètres de captages située en zone U ou AU : 41,28 ha, soit 2,4% des périmètres de protection des captages du territoire	6 ans	Permis de construire	/
	La limitation des impacts de l'exploitation des carrières sur la ressource et les milieux naturels	Exposition aux risques naturels : surface des zones de carrière concernée par l'AZI et les risques aléa retrait gonflement argile Impact sur le paysage : surface des zones de carrière recoupant les périmètres de protection de la biodiversité (ZNIEFF, Natura 2000) Evolution en surface des sites et sols potentiellement pollués Evolution des populations d'espèces (faune) Émissions de polluants atmosphériques Nox (t/an)	3 ans	Observatoire régional de l'air Observatoire régional de la biodiversité (fiches indicateurs) Géorisques	/
Orientation 3 : Faire le choix de la sobriété foncière et de la valorisation des cœurs de villes et de villages	Favoriser la résorption de la vacance dans les villages	Catégorisation du parc de logement Taux de vacance de logement Nombre de logements vacants depuis plus de 2 ans	3 ans	INSEE Ministère de la Transition écologique LOVAC avec traitement par les services de la CCBJC	Diminution du nombre et de la part de logements vacants
	L'investissement dans les « dents creuses » tout en pensant un projet global de valorisation pour chaque village	Nombre de dents creuses	3 ans	Traitement SIG (cf. méthodologie annexée au rapport de présentation)	Diminution du nombre de dents creuses
	Poursuivre et accentuer la dynamique de renouvellement de Joinville, Poissons et Doulevant-le-Château	Taux de renouvellement urbain du PLUI : Nombres de PC pour démolition-reconstruction ou réhabilitation Taux de renouvellement urbain dans la construction	3 ans	PLU SITADEL	Augmentation du nombre de PC délivrés pour démolition-reconstruction ou réhabilitation

Objectif du PADD	Impact suivi	Indicateurs	Fréquence d'analyse	Source de la donnée	Valeur cible
		: Nombres de PC pour démolition-reconstruction ou réhabilitation			
	Analyse de la part d'espaces perméables et de pleine terre au sein des projets	Part des espaces perméables préservés en UA1 : 5% Part des espaces perméables préservés en UA2 : 15% Part des espaces perméables préservés en UH, 1AU : 40% Part des espaces perméables préservés en UB : 30%	6 ans	Permis de construire	Respect des % inscrits dans le règlement
Axe 4 du PADD : ... engagé dans la vitalité économique et la transition écologique					
Orientation 1 : Soutenir les filières économiques porteuses	Conforter les emplois existants dans les zones d'activités	Effectifs salariés dans les établissements situés dans les zones d'activités	3 ans	INSEE	Maintien ou augmentation
	La mise en valeur de l'industrie métallurgique du territoire	Postes salariés par secteur d'activité agrégé et taille d'établissement Créations d'entreprises par secteur d'activité	3 ans	INSEE	Maintien des effectifs et des entreprises en métallurgie
	L'intégration de l'économie sociale et solidaire dans l'économie locale	Evolution des effectifs par secteur d'activité Evolution des établissements par secteurs d'activité	3 ans	URSSAF	Augmentation du nombre d'effectif et d'entreprises dans l'ESS
	Le soutien des niches économiques locales	Filières alimentaires locales	3 ans	URSSAF	Maintien des effectifs dans les niches économiques
	La numérisation du territoire	Nombre de locaux éligibles par débit internet	3 ans	ARCEP	Augmentation
	Développement d'une filière bois	Etablissements et effectifs salariés du cœur de la filière forêt-bois	3 ans	Draaf - Grand Est	Augmentation
Orientation 2 : Conforter l'activité agricole et	Préserver le foncier agricole autour des bassins de vie	Nombre de bâtiments dans les zones agricoles (croisement et zonage IGN), km du linéaire de haies	3 ans	Draaf - Grand Est	Eviter la création de nouveaux bâtiments dans les zones A

Objectif du PADD	Impact suivi	Indicateurs	Fréquence d'analyse	Source de la donnée	Valeur cible
favoriser sa diversification	La réintroduction de la biodiversité dans les espaces agricoles et favoriser le maintien d'une diversité de paysages		3 ans	IGN	Maintien voire augmentation du km du linéaire de haies
	Le soutien des initiatives visant à valoriser les productions locales et les circuits de proximité	Soutien financier aux démarches Soutien compétence, propositions de formation	3 ans	IGN	/
Orientation 3 : Miser sur l'économie circulaire	Impliquer l'agriculture dans l'économie circulaire pour le développement de filières porteuses (biogaz/agro-carburant, matériaux biosourcés, agroécologie)	Nombre d'initiatives	3 ans	CRTE de la CCBJC	Augmentation d'initiatives liées à l'économie circulaire
	Promouvoir les initiatives d'économie circulaire (ressourceries/recycleries) en lien avec les déchets des ménages	Nombre d'initiatives	3 ans	CRTE de la CCBJC	
	Analyse de l'évolution de la production et de la valorisation des déchets	Quantité de déchets produits par habitants (en tonnes) et pourcentage de valorisation des déchets)	3 ans	RPQS	Baisse de la production de déchets
Orientation 4 : Viser l'autonomie énergétique	Nombre de logements rénovés énergétiquement	Donnée à créer	6 ans	Projets de rénovation réalisés sur le territoire	/
	Poursuivre des objectifs de développement des énergies renouvelables locales en conformité avec les objectifs nationaux et régionaux	Comparaison des puissances cumulées par type d'EnR (en MW) Nombre d'installations d'énergies renouvelables installées sur le territoire	Registre national des installations de production et de stockage d'électricité Observatoire régional de l'énergie	3 ans	/

Objectif du PADD	Impact suivi	Indicateurs	Fréquence d'analyse	Source de la donnée	Valeur cible
	Evolution du mix énergétique et notamment de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie du territoire	Données Atmo Grand Est 2021 : 25% des consommations liées aux énergies renouvelables	6 ans	Atmo Grand Est	Augmentation de la part des ENR dans le mix énergétique
	Evolution des émissions de GES et des consommations énergétiques du secteur routier	Données Atmo Grand Est 2021 : Consommation finale d'énergie du secteur routier : 123,78 GWh Emission de GES du secteur routier : 31t	6 ans	Atmo Grand Est	Réduction des émissions et consommations
Orientation 5 : Tenir compte des futurs projets d'intérêts régionaux et/ou nationaux dans l'organisation du territoire	Renforcer et diversifier la capacité d'hébergement du territoire dans la perspective du projet et anticiper la réversibilité de ces structures pour l'accueil d'autres publics (résidences tourisme, foyer, principales...).	Nombre et capacité des hôtels	3 ans	INSEE	Augmentation de la capacité des hôtels
	Evaluer les risques et nuisances potentielles afin de protéger les habitants et usagers.	Nombre d'habitants exposés aux risques technologiques : analyse des carreaux INSEE concernés par un site ICPE, BASIOL, BASIAS Nombre d'habitants exposés aux risques naturels : analyse des carreaux INSEE concernés par l'AZI et les risques aléa retrait gonflement argile Pollution sonore : analyse des carreaux INSEE concernés par des nuisances sonores Autres risques technologiques : analyse des carreaux INSEE concernés par les zones de vigilance lignes haute tension et très haute tension Impact sur le paysage : surface de la zone AU du projet CIGEO recoupant les périmètres de protection des paysages (sites classés, zone de prescription	3 ans	Géorisques Observatoire régional de l'air	Absence d'exposition supplémentaire

Objectif du PADD	Impact suivi	Indicateurs	Fréquence d'analyse	Source de la donnée	Valeur cible
		archéologique) Émissions de polluants atmosphériques Nox (t/an)			
	Maîtriser la pression urbaine sur l'espace naturel en quantifiant l'offre foncière à destination économique en adéquation avec les besoins.	Évolution de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers	3 ans	CEREMA	S'inscrire dans les objectifs fixés par le PADD
	Permettre une identification d'ordre régionale, en soutenant une stratégie de désenclavement de cette zone géographique par le renforçant des liaisons routières de pour obtenir un réseau adapté et de qualité.	Trafic moyen journalier tous véhicules sur les stations de comptage situés sur le territoire	3 ans	COMPTAGE Grand Est	Maintien ou augmentation